

Linterfédè CISP

Rapport d'activités 2019



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.



Wallonie

TABLE DES MATIÈRES

Les dossiers phares de 2019	3
MISSION 1 : Coordonner et soutenir le développement pédagogique des centres et la gestion administrative des centres	5
1.1. Soutien aux opérateurs CISP	
1.2. Reconnaissance et valorisation de la formation des stagiaires.	
1.3. Développement du numérique	
1.4. Soutenir la cohérence sectorielle et apporter un soutien pédagogique aux centres	
MISSION 2 : Représenter le secteur	11
2.1. Représenter le secteur au niveau des instances régionales compétentes en matière de formation	
2.2. Représenter le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation	
2.3. Représenter le secteur dans les instances de concertation sociale	
MISSION 3 : Renforcer la coopération des centres au niveau sous régional	21
3.1. Plateformes CISP et Instances bassins	
3.2. Actions des plateformes CISP en 2019	
MISSION 4 : Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CEFO	24
4.1. Comité de pilotage CEFO	
4.2. Le travail des conseillers CEFO	
4.3. Liens Interfédé, secteur CISP et conseillers CEFO	
MISSION 5 : Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO	27
Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et des équipes des fédérations et de l'Interfédé et des équipes des fédérations et de l'Interfédé	
MISSION 6 : Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné	35
6.1. Analyses relatives aux stagiaires des CISP	
6.2. Recherche-action sur l'évaluation de l'impact social	
6.3. Enquête diminution stagiaires CISP	
6.4. GT Analyses et études	
MISSION 7 : Participer à l'élaboration de référentiels de formation (SFMQ)	38
Contribuer aux productions du SFMQ en lien avec les réalités des centres et des stagiaires	
MISSION 8 : Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels (non SFMQ) et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques	39
Participer à l'élaboration de référentiels de formation pertinents et soutenir le déploiement de la méthodologie référentielle dans le secteur en cohérence avec la réalité des centres	
MISSIONS TRANSVERSALES	
Communication interne et externe de l'Interfédé et du secteur CISP	40
Le personnel de l'Interfédé	45
L'assemblée générale et le conseil d'administration	46
Les représentant(e)s des plateformes CISP et des Bassins EFE	47
Les dossiers clés de 2020 : perspectives	48

Les dossiers phares de 2019

- > L'application de l'arrêté CISP revisité
- > L'entrée en vigueur de l'arrêté Dépenses éligibles
- > Le débat politique du secteur CISP autour de son Mémoire 2019 et les actions locales des plateformes CISP



- > L'analyse de la DRP 2019-2024
- > La validation (toute temporaire) du nouveau contrat de coopération
- > Les hauts et les bas du dossier unique du demandeur d'emploi
- > Les prémices de l'accompagnement dit adapté
- > La refonte avortée de la réforme APE
- > L'avenir du dispositif CEFO

- > Le renforcement des actions entre CISP et CEFO
- > La refonte du programme de formation
- > La montée en puissance des groupes d'échange de pratiques
- > Le lancement du projet européen sur la reconnaissance des acquis d'apprentissage en formation
- > Les avancées de la reconnaissance et la validation des compétences
- > Le défi d'un projet européen sur le développement des compétences numériques



- > La visibilité médiatique et les mobilisations du secteur
- > Les portes ouvertes de l'Interfédé

MISSION 1 : Coordonner et soutenir le développement pédagogique et la gestion administrative des centres

1.1. Soutien aux opérateurs CISP

L'Interfédé en étroite collaboration avec les cinq fédérations qui la composent¹, accompagne l'ensemble des centres d'insertion socioprofessionnelle dans la réalisation de leurs actions, qu'elles soient sociopédagogiques, administratives, juridiques ou techniques.

L'Interfédé a également été à l'initiative de la **rédaction de nombreux mails, notes ou analyses** sur les divers sujets qui ont traversé l'année 2019 en vue de faciliter leur appropriation par les fédérations et les opérateurs. Des **groupes de travail avec les représentants des fédérations** ont aussi été organisés. Ainsi, le GT « Politique » s'est réuni à cinq reprises sur l'année pour traiter de sujets concernant le dossier unique du demandeur d'emploi, le nouvel AGW CISP et le guide des dépenses éligibles. Pour traiter de cette dernière problématique, le groupe de travail élargi à d'autres familles d'opérateurs également concernées par ce nouveau guide a poursuivi son travail d'analyse commune et de construction de propositions. Nous avons ainsi élaboré une « FAQ », soit un document qui reprend une analyse fine et approfondie de tous les questionnements politiques, juridiques et opérationnels que suscite l'application du guide. L'Interfédé a fait de même pour l'arrêté CISP.

L'Interfédé assure aussi un **travail de veille et de recherche documentaire** ainsi qu'une mise à jour régulière de son **site internet** par la diffusion d'informations et de documents relevant tant du champ pédagogique que politique ou patronal. Nous avons ainsi rédigé et mis à jour plusieurs fiches synthétiques dites pédagogiques sur divers sujets d'actualité (arrêté CISP, arrêté dépenses éligibles, contrat de coopération, dossier unique du demandeur d'emploi, décret insertion).

Les **fédérations**, quant à elles, constituent les relais auprès des 154 opérateurs CISP agréés en 2019 et les accompagnent, au travers d'une relation de travail de proximité, dans la réalisation de leurs actions et projets. Pour réaliser ce soutien aux CISP, les fédérations mettent en œuvre diverses modalités :

- > l'organisation de réunions et groupes de travail sur des thèmes variés tels que la gestion des stagiaires, l'implémentation de nouvelles législations, les problématiques pédagogiques, etc. ;
- > le partage d'outils et de pratiques ;
- > la diffusion d'une newsletter au gré de l'actualité politique, pédagogique ou juridique ;
- > l'organisation d'événements suscitant réflexions ou questionnements sur des thématiques opérationnelles ou stratégiques liées au secteur ;
- > un appui au quotidien pour répondre aux nombreuses interpellations des centres : conseil, information, accompagnement ;
- > des visites sur le terrain pour un accompagnement individualisé et spécifique ;
- > la rédaction de notes circonstanciées sur tout sujet relatif à l'activité des CISP ;
- > la mise en place de formations et d'animations ;
- > l'opérationnalisation de projets particuliers ;
- > etc.

¹ **ACFI**, Action Coordonnée de Formation et d'Insertion socioprofessionnelle ; **AID**, Action Intégrée de Développement ; **ALEAP**, Association libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel ; **CAIPS**, Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale ; **Lire et Écrire** en Wallonie.

En particulier, au cours de l'année 2019, les fédérations ont mis l'accent sur :

- le soutien des centres suite aux modifications législatives qui ont eu des impacts importants sur la gestion financière et administrative des centres :
 - AGW CISP
 - AGW GDE
 - Décret « inspection »
 - Réforme du code des sociétés appliqué aux ASBL
 - Le RGPD et la protection des données à caractère personnel.

Ces différentes nouveautés ont nécessité un très grand investissement en termes de formations collectives, accompagnements individuels et production de supports de type « vadémécums » pour permettre aux centres de s'adapter rapidement et efficacement.

- L'accompagnement de CISP dans des projets, réflexions autour de l'« économie circulaire » pour la recherche et le développement de pistes d'emploi pour personnes peu qualifiées que ce soit dans le secteur de l'agriculture ou de l'horeca – en ce compris une réflexion sur le développement de formations prenant en compte l'aspect durable (cantines durables par exemple).
- Un travail autour de la mobilité inclusive et la réalisation d'un mémorandum sur cette problématique.
- Le développement d'un logiciel de récolte de données quantitatives soutenant l'analyse d'impact social dans les centres et de modules d'accompagnement à l'analyse d'impact social.
- L'accompagnement de centres dans le cadre de la mutualisation d'une réflexion et d'actions communes en matière de validation des compétences dans le secteur du bâtiment.
- Le soutien au développement pédagogique des centres et de leurs travailleurs, par le biais de projets de recherche et de développements pédagogiques, toujours en lien avec les réalités de terrain et des formateurs. De façon spécifique, quatre projets sont à épinglez en 2019 :
 - *Rectec* : ce projet vise à reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications.
 - *Psych-up* : ce projet a pour objectif, d'une part de tracer les contours de la fonction de « Référent handicap psychologique » pour accroître les compétences des professionnels de l'éducation et de la formation professionnelle (EFP) et, d'autre part, d'améliorer l'accompagnement en formation des apprenants souffrant de troubles psychologiques durant leur formation. À ce stade, le projet en est à la réalisation d'un profil de fonction commun.
 - *NT4s* : La formation par le travail est un cadre de formation particulièrement pertinent pour rencontrer les besoins d'un public fortement éloigné de l'emploi tout en s'approchant au plus près des attentes des employeurs. Son cadre demande à être renforcé en termes d'objectivation des acquis de formation. Au travers du projet NT4s, la fédération a soutenu 3 EFT dans cette réflexion, avec entre autres pour résultat, la création de deux outils innovants. L'un pour soutenir la démarche de stages en entreprises et l'autre pour formaliser des dispositifs d'évaluation sur chantiers.
 - *Compétences de base en chantier* : Apprendre à lire, écrire et compter avant d'apprendre un métier ? Ou apprendre un métier sans savoir lire, écrire et calculer ? Ce dilemme devant lequel se trouvent nombre de demandeurs d'emploi et de formateurs n'en est peut-être pas un. L'idéal étant, sans doute, de pouvoir faire les deux en même temps ou, à tout le moins, articuler efficacement ce double objectif. C'est le partenariat mis en place avec le soutien de la fédération entre deux CISP. Le projet consiste à tester la démarche au travers d'une formation et d'un accompagnement des différents intervenants pédagogiques des deux centres.

À noter que les fédérations collaborent activement aux missions qu'elles ont confiées à l'Interfédé et partagent et/ou mutualisent avec elle leurs initiatives ou projets. L'expérience et l'expertise de chacun sont ainsi mises au service des demandeurs d'emploi fragilisés et des travailleurs du secteur.

1.2. Reconnaissance et valorisation de la formation des stagiaires

Au cours de leur formation en CISP, les stagiaires développent de nombreuses compétences. Celles-ci sont identifiées dans une attestation de fin de formation. Néanmoins, les CISP ne sont pas habilités à délivrer une certification officielle reconnue par une autorité publique. Ce qui peut être un frein à la poursuite d'une formation pour les stagiaires, voire même pour leur engagement dans l'emploi. C'est pourquoi un certain nombre de CISP sont engagés depuis longtemps dans des partenariats, principalement avec des écoles de promotion sociale ou des centres de validation des compétences. Toutefois, il existe encore trop peu de titres de compétences ou de profils de certification développés pour des qualifications ayant un faible niveau d'autonomie, de responsabilité et de complexité dans la tâche à réaliser (certifications positionnées au niveau 2 voire 3 du Cadre francophone des certifications). Or, ce sont des certifications ciblées par les centres CISP compte tenu de leur public.

La validation des compétences en 2019

- > Organisation d'une journée de sensibilisation et d'échange de pratiques, le 8/11/2019 dans un centre externe de validation des compétences (le Mosan/AVIQ) en collaboration avec la cellule exécutive du Consortium de la validation des compétences.
- > Organisation d'un groupe de travail le 15/01/2019 rassemblant des CISP EFT du bâtiment, le Consortium et des centres de validation agréés en vue d'améliorer l'accès des stagiaires CISP aux centres de compétences proposant des titres dans le secteur de la construction par la mise en place d'un partenariat structurel.
- > Participation à deux rencontres (22/03/2019 à Gosselies et le 11/06/2019 à Huy) avec les Centres de validation agréés en tant que partenaires dans l'objectif de développer une connaissance mutuelle et un plan d'actions.
- > Deux rencontres entre Consortium-Fébisp-Interfédé en vue de développer des actions en commun le 05/04/2019 et le 13/09/2019.
- > Rédaction d'un Mémoire commun avec la Fébisp.
- > Dans le cadre du « programme d'appui aux réformes structurelles », participation avec le SPW Emploi-Formation au projet européen : reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP (voir ci-dessous).
- > Rédaction d'une note de synthèse des actions et collaborations menées avec le Consortium en vue de construire un plan d'actions concerté à Bruxelles et en Wallonie.

Le projet européen : reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP

La cellule « Europe » du SPW Emploi-Formation et l'Interfédé ont sollicité le soutien de la Commission Européenne (Programme de Soutien aux Réformes Structurelles) et de l'OCDE dans le but d'améliorer la reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP pour les personnes peu scolarisées, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle et leur poursuite de formation auprès d'autres opérateurs. Dans le cadre de ce projet, l'Interfédé s'est investie en 2019 dans les deux premières étapes.

Dans le cadre d'une étape préliminaire, l'Interfédé avec le concours de plusieurs CISP a participé à un échange d'expertise avec des partenaires européens. Ainsi, une délégation de CISP est partie en voyage d'études à Madrid en mars 2019. Cette rencontre a permis d'échanger sur les compétences clés (projet espagnol) et sur les compétences techniques préqualifiantes (projets CISP).

La mise en place du projet s'est ensuite poursuivie avec la première phase du projet qui consistait en un inventaire des initiatives menées par les CISP en matière d'évaluation des compétences ou de reconnaissance des acquis d'apprentissage. L'objectif était de construire une compréhension partagée de ces initiatives existantes. L'Interfédé a participé au travers :

- du questionnaire d'analyse croisée des pratiques. L'Interfédé est intervenue dans la préparation du questionnaire, l'a mis en ligne, a fait le traitement des données qui ont été transférées à l'OCDE ;
- de la mise en relation de 8 centres CISP (T'event, le Perron de l'Ilon, Alterform, Futur H, Edit, le Trusquin, la Funoc, le Gerموir) avec les experts de l'OCDE pour que ces derniers puissent réaliser des visites d'étude de terrain ;
- du séminaire du 9 décembre 2019. Celui a rassemblé les CISP, les parties prenantes et des experts d'autres pays européens avec un double objectif : d'une part, présenter les résultats de l'enquête CISP et donc de développer une compréhension commune sur les initiatives existantes (aux niveaux européen et wallon) pour l'évaluation, la reconnaissance et la certification des résultats d'apprentissage pour les personnes peu qualifiées ; et d'autre part, identifier, au travers d'ateliers, les thématiques à aborder dans un travail de co-construction dans les groupes de travail qui seront initiés lors de la 2^{ème} phase du projet (janvier à juin 2020). L'Interfédé a participé largement à l'organisation de l'événement et à la co-animation des ateliers.

En 2019, l'Interfédé a participé à trois réunions du Comité de pilotage du projet (en mai, septembre et décembre) ainsi qu'à une réunion du Comité des parties prenantes (en octobre). Ce dernier regroupe des acteurs du secteur de la Formation pour adultes en Wallonie, dont l'IFAPME, le FOREM, l'EPS et le CVDC (Consortium Validation de Compétences), pour assurer une cohérence entre le projet et la réalité de terrain de tous les acteurs, et assurer dès lors à terme un parcours du stagiaire avec le moins d'obstacles possibles.



La Ministre de l'Emploi et de la Formation, Christie Morreale était invitée à la rencontre du 9 décembre 2019

Le projet se prolonge en 2020 et 2021 dans l'objectif final de proposer des recommandations au politique en vue de renforcer la reconnaissance de la formation des CISP dans le système de formation wallon.

1.3. Développement du numérique

En avril 2019, l'Interfédé a participé à une matinée de réflexion sur l'avenir des dispositifs EPN et PMTIC organisée par le SPW. Nous avons présenté les actions des CISP en matière de numérique, participé activement aux discussions et partagé nos réflexions avec les différents acteurs présents (AdN, le FOREM, Technofutur TIC, la Fédération des CPAS, etc.). Deux réunions s'en sont suivies au mois de juin avec l'objectif d'élaborer un Mémoire commun « inclusion numérique ». L'Interfédé a participé à la rédaction des 10 propositions reprises dans le Mémoire « inclusion numérique ». Dans la continuité, une réunion du GT « Autonomie numérique » s'est tenue en novembre 2019 pour prioriser les domaines d'actions sur base du Mémoire et rédiger des propositions d'actions concrètes et budgétées à destination du cabinet des Ministres W. Borsus et Chr. Morreale. L'AdN a fait une proposition de 10 actions concrètes budgétées formant un Plan d'Action pour l'Inclusion Numérique de tous les Wallons. L'Interfédé a formulé de nombreuses réflexions et propositions de modifications par rapport à ce plan d'action qu'elle a relayée lors d'une réunion du GT en décembre 2019. Ce plan d'actions sera finalisé en 2020.

Le projet Start Digital

En 2019, l'Interfédé a co-construit et co-rédigé un projet européen de deux ans sur les compétences numériques de base des publics peu scolarisés avec tous les partenaires de l'enseignement et de la formation pour adultes en Belgique francophone (hors enseignement supérieur), à savoir : Bruxelles-Formation, SPME, l'EFPP, la Febisp, le SPW, le Forem, l'IFAPME, l'Intermire, l'AdN, l'enseignement de Promotion sociale, le Consortium de Validation des Compétence et Formaform.

L'objectif général du projet est de mettre en œuvre une stratégie intégrée de formation aux compétences numériques de base (niveaux 1 et 2 du référentiel DIGCOMP) pour les demandeurs d'emploi adultes (> 25 ans) peu scolarisés (< certificat d'études secondaires supérieur) en Belgique francophone.

Objectifs spécifiques :

- 1) Assurer la disponibilité, la compatibilité et l'utilisation d'outils de positionnement pour les niveaux débutants, construits sur un référentiel commun (DIGCOMP).
- 2) Adapter l'offre de formation existante là où elle existe déjà, afin de répondre aux besoins du public cible.
- 3) Développer une nouvelle offre de formation adaptée là où elle n'existe pas encore, en concevant des nouveaux cursus / en complétant les cursus existants.
- 4) Élargir l'offre de formation existante pour rendre les formations plus accessibles géographiquement.
- 5) Tester la certification des formations de niveau A2.

Le projet commencera sa phase d'opérationnalisation en mars 2020.

1.4. Soutenir la cohérence sectorielle et apporter un soutien pédagogique aux centres

Bien que les centres CISP soient des structures autonomes et disposent également d'une autonomie pédagogique, ils développent leurs activités en référence à un même cadre décretaal. Des enjeux communs les traversent : le programme individuel de formation (PIF), le suivi post-formation, etc. Certains enjeux sont partagés à travers les instances bassins comme la question de l'orientation ou des savoirs de base.

Les groupes d'échanges de pratiques (GEP)

Le soutien pédagogique aux centres se mène notamment à travers des groupes de travail formation que nous avons rebaptisés « groupes d'échanges de pratiques » (GEP) suite à l'étude menée sur les besoins en compétences et en formation des travailleurs des CISP².

Les GEP en 2019, c'était :

- > L'organisation de la 4^{ème} édition des Mijotés du secteur (échange de pratiques entre formateurs HORECA) qui a réuni 9 CISP. La presse était au rendez-vous : un reportage a été réalisé sur le secteur des CISP dans le journal Le Soir.
- > La poursuite des travaux du GEP Orientation, dont l'ensemble des fiches outils est désormais en libre accès dans les publications de notre site internet. Ces fiches pédagogiques contiennent l'analyse d'outils d'orientation pertinents pour les stagiaires CISP et préalablement expérimentés par les membres GEP.
- > La poursuite des travaux du GEP Construction disponibles actuellement seulement pour les membres du GEP. Il s'agit de supports pédagogiques relatifs à l'isolation à destination des formateurs en bâtiment.
- > Le GEP Parcs et Jardins très actif avec :
 - L'organisation d'une journée d'échange de pratiques dans un CISP-EFT en Parcs et Jardins, le Cortil où l'ensemble des travailleurs CISP de la filière étaient invités. Les outils produits par le GEP ont été présentés, évalués et améliorés par les travailleurs, directement sur le terrain.
 - La publication des fiches stagiaires et des fiches formateurs produites par le GEP sur notre site internet. Ces fiches pratiques, à destination des formateurs et des stagiaires, ont un double objectif : mettre en exergue des points d'attention et des indicateurs d'évaluation pédagogique pour chaque tâche du métier pour le/la formateur.rice ; et résumer la tâche à réaliser pour le stagiaire, en la divisant en différentes séquences ou opérations.
 - L'élaboration pour le GEP de nouveaux défis pour 2020, à partir des besoins des travailleurs de terrain : numérisation des outils existants, échanges annuels sur terrain, création de nouveaux outils numériques.

Un intranet

L'Interfedé a développé un intranet, lié à son site. Cet espace permet aux participants des GEP d'échanger des ressources et supports, de stocker et d'organiser les productions, d'échanger via un fil d'actualité commun et une messagerie personnelle. Cette interface en ligne permet également à l'ensemble des groupes en formation de rester en contact en échangeant des outils, des ressources, et des réflexions autour des thématiques de formation, et ce après leur clôture.

L'intranet soutient ainsi le développement de « communautés de pratiques », et leur pérennisation.

² « Former à l'accompagnement. Enjeux, attentes et perspectives en matière de formation pour les travailleurs des CISP. » Étude commanditée auprès d'Orchis. Disponible sur <http://www.interfedé.be/analyse-du-secteur/>

MISSION 2 : Représenter le secteur

L'Interfédé constitue un outil au service du secteur, le représente dans toute sa diversité, et développe des partenariats pour optimiser l'action des centres en faveur des publics éloignés de l'emploi. Elle est une interface entre les Fédérations et leur environnement institutionnel, socio-économique, culturel et politique. Elle est la « parole du secteur » qui se construit sur base de la diversité des sensibilités, des courants et réalités qui traversent le secteur.

2.1. Représenter le secteur au niveau des instances régionales compétentes en matière de formation

Cabinet du ministre et administration de la formation professionnelle

Dans le cadre du nouveau décret CISP mis en application au 1^{er} janvier 2017, l'Interfédé a été désignée comme l'organisme qui coordonne le secteur des CISP. Cette mission lui a été confiée pour une période de 6 ans, soit jusque fin 2022. Elle se décline en huit missions allant de l'accompagnement des centres à la coordination de l'offre et des besoins de formation des travailleurs du secteur, en passant par le développement des collaborations sous-régionales, la représentation du secteur, la réalisation d'analyse et d'études ou encore par la participation au dispositif Carrefour Emploi-Formation-Orientation.

L'année 2019 a été une année électorale et nous avons connu un changement de Gouvernement wallon en septembre 2019. Dès lors, l'année est quelque peu coupée en deux. Au cours des neuf premiers mois de l'année, le Gouvernement en place a poursuivi son travail sur base de ses orientations politiques dont certaines pour rappel ont fondamentalement modifié la donne pour notre secteur. Celui-ci a été soumis à des changements profonds qui ont bousculé son cadre d'actions. Ainsi, le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle a continué, à un rythme toujours accéléré, ses trois chantiers majeurs qui ont impacté directement la vie des CISP (AGW CISP, AGW dépenses éligibles, réforme APE couplée au décret insertion). Tout au long de ces trois premiers trimestres de l'année, le dialogue et la concertation avec notre Ministre de tutelle et les représentants de son cabinet ont été très compliqués.

L'Interfédé a continué sans relâche à relayer auprès du Ministre et de son Administration les critiques et propositions du secteur à l'égard des deux avant-projets d'arrêtés CISP et dépenses éligibles. Cependant, sans guère de succès. Les deux arrêtés après d'âpres discussions ont été approuvés par le Gouvernement wallon fin avril 2019.

Plus largement, tout au long de cette fin de législature, nous avons tenté de disposer d'espaces de discussions et de concertation ; les quelques rares obtenus, l'ont été à l'arraché. Par contre, les espaces de réflexion et de construction collective sur des projets innovants ont été inexistantes.

Dès la mise en place du nouveau Gouvernement wallon à l'issue des élections de mai, nous avons sollicité une rencontre avec notre nouvelle Ministre de tutelle pour lui présenter le secteur et ses enjeux prioritaires. Nous avons pu rapidement rencontrer des représentants du cabinet et la Ministre dans le cadre d'un dialogue constructif. Il est vrai que les attentes du secteur CISP sont élevées, voire très élevées, à l'égard de notre nouvelle Ministre au vu des deux années très chahutées que nous venions de traverser. Le secteur reprend espoir dans un travail collaboratif et sur des projets concrets, faisant sens pour les publics accueillis en CISP.

La révision de l'arrêté CISP

Pour rappel, le projet de modification de l'arrêté CISP par le Gouvernement wallon a notamment pour but une mise en conformité avec le décret CISP de 2013 quant à la question du contrôle financier. Le projet vise aussi à modifier d'autres éléments alors que le décret CISP n'était d'application que depuis peu et n'avait fait l'objet d'aucune évaluation.

L'avant-projet d'arrêté avait été soumis en 1^{ère} lecture au Gouvernement fin 2018. L'Interfédé avait alors été sollicitée pour remettre un avis qu'elle a transmis au Ministre de la Formation en décembre de la même année.

Début 2019, ce sont succédé les 2^{ème} et 3^{ème} lectures qui n'ont apporté guère de modifications fondamentales aux insatisfactions du secteur malgré de fortes mobilisations de ce dernier pour revendiquer une véritable concertation et une véritable prise en compte des préoccupations du secteur. L'arrêté est désormais entré en application mi-mai 2019, sans aucune phase de transition, et engendre dès lors une réorganisation de certains aspects de l'activité des centres pour s'y conformer. Tout ce travail a nécessité une interaction rapprochée avec les fédérations et les centres, la rédaction de notes de synthèse ou de positionnement, plusieurs réunions de travail à différents niveaux et un suivi avec les partenaires du secteur.

En particulier, fin 2019, nous avons rencontré le Forem pour discuter et envisager une réponse adéquate à la disposition de l'arrêté qui demande aux CISP de transmettre les résultats d'insertion des stagiaires après trois mois, en s'appuyant sur des données à transmettre par l'Office de l'emploi.

À noter que le canevas du rapport annuel d'activités des CISP a lui aussi dû être revu et adapté. Ce travail s'est réalisé à l'initiative de l'Administration en étroite collaboration avec l'Interfédé.

Suite à la mise en place du nouveau Gouvernement wallon, nous avons sollicité notre Ministre de tutelle pour une modification de l'AGW CISP, celui-ci étant impraticable et porteur de non-sens sur plusieurs mesures. Ce travail n'a pas pu être entamé et devrait s'effectuer en 2020.

La mise en œuvre d'un guide des dépenses éligibles

Depuis déjà quelques années, l'inspection sociale travaillait sur un projet de guide des dépenses éligibles (GDE) auquel le cabinet du Ministre de la Formation a prêté une oreille très attentive puisqu'il a soutenu ce projet de guide dans ses diverses versions malgré les contre-avis unanimes de toute part.

Les premiers mois de l'année 2019 ont été consacrés à une rude course contre la montre à l'encontre de nombreuses mesures reprises dans le guide des dépenses éligibles. Des notes d'analyse ont été transmises au cabinet, des réunions avec les partenaires se sont succédé et des rencontres avec les représentantes et le Ministre in fine ont tenté d'aboutir à un compromis. Si au final, certaines améliorations ont pu intervenir, globalement, l'arrêté relatif aux dépenses éligibles reste insatisfaisant pour le secteur des CISP et les autres familles d'opérateurs aussi.

Par conséquent, à l'entame de la nouvelle législature fin d'année, nous avons également sollicité notre nouvelle Ministre de tutelle pour une refonte de ce guide en s'appuyant sur la Déclaration de politique régionale qui prévoit une évaluation et une modification de l'arrêté. Des premières rencontres et concertations ont eu lieu, et devront se poursuivre en 2020 en vue d'aboutir à une révision de l'arrêté qui doit être fondamentale pour le secteur afin de redonner du sens à notre action.

La refonte de la réforme APE

Le Ministre de l'Emploi, P-Y. Jeholet, s'est rapidement emparé du dossier relatif à la réforme APE et a construit sa propre réforme.

Cette réforme APE qui consacrait le transfert des moyens financiers vers les ministres de tutelle, a continué à occuper une part importante des discussions et analyses les deux, trois premiers mois de l'année 2019 avant qu'elle ne soit abandonnée faute d'accord de majorité au Parlement. Avec elle, a

été abandonné aussi le projet de décret insertion qui restructurerait pour partie l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi.

L'Interfédé a contribué dans ce cadre aux travaux pilotés par l'Unipso.

L'appel à projets « Prisons »

L'appel à projets « Prisons » a pris forme dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, et visait le renforcement des formations CISP destinées aux détenus en milieu carcéral et ex-détenus à la sortie de prison.

Début 2019, un nouvel appel à projets n'étant toujours pas lancé, l'Interfédé a poursuivi ses négociations avec le cabinet du Ministre de la Formation en vue d'influer sur les orientations prises par ce dernier, celles-ci mettant fin à la plupart des projets de CISP soutenus dans l'appel précédent. Malgré le travail mené collectivement avec les centres et nos interventions, le nouvel appel a maintenu un cadre restrictif qui a de facto limité l'accès et l'éligibilité de projets CISP. Nous avons fait part de notre regret au Ministre dans un courrier communiqué fin mars, mais sans aucune réaction en retour.

Les accords du non marchand wallons

En soutien à l'Administration, l'Interfédé assure le relevé auprès des opérateurs CISP de deux mesures relevant des accords du non-marchand : les heures inconfortables et la délégation syndicale intercentres. Une fois compilées, les données sont transmises au SPW qui en assure ensuite le suivi auprès des centres pour le versement de leurs subventions y relatives.

Par ailleurs, en 2019, se sont poursuivies les négociations autour des accords du secteur non marchand 2018-2020. L'Interfédé n'agit pas en 1^{ère} ligne par rapport à ces négociations, mais a participé à différents lieux de travail où ceux-ci ont été discutés et préparés. Un accord entre les partenaires sociaux aura été signé in extremis fin 2018. Suite à cet accord, l'année 2019 a permis de les opérationnaliser et d'organiser la collecte des informations utiles.

Le Mémoire 2019 des CISP

En étroite concertation avec les fédérations et les CISP, l'Interfédé a rédigé le mémoire du secteur en vue des élections européennes, fédérales et régionales de mai 2019. Notre enjeu était la prise en compte de l'insertion socioprofessionnelle et des publics éloignés de l'emploi dans les lignes de force de chacun des programmes. Outre les rencontres initiées avec les différents responsables des partis démocratiques, nous avons organisé en mars 2019 une table ronde invitant les représentants politiques à s'exprimer et se positionner par rapport aux revendications et enjeux du secteur.

Les plateformes CISP ont aussi relayé le mémoire dans divers lieux. L'Interfédé a eu l'occasion ainsi de participer à des débats organisés à Namur, au Brabant wallon, à Mons, au Luxembourg et à Liège.



La Déclaration de politique régionale 2019-2024

L'Interfédé a mené un travail d'analyse approfondie de la déclaration de politique régionale du nouveau Gouvernement issu des élections de mai 2019. Celle-ci a fait l'objet de notes de travail et de propositions d'actions auprès de notre nouvelle Ministre de tutelle. La DPR a été étudiée en regard de notre mémoire 2019.

La convention pluriannuelle et le plan d'actions de l'Interfédéré

Fin 2019, nous avons échangé avec l'Administration et le cabinet de la Ministre de la Formation sur les termes de la nouvelle convention à éditer pour la période allant de 2020 à 2022. Ce travail ne s'est pas finalisé en 2019 et se poursuit début 2020. Globalement, les grandes missions de l'Interfédéré restent dans la continuité de ce qui est réalisé depuis 2017.

Par ailleurs, pour remplir sa mission de coordination du secteur CISP, l'Interfédéré rend un plan d'actions auprès de l'Administration et du Ministre. En 2019, nous avons poursuivi le travail entamé en 2018 avec le cabinet du Ministre de la Formation pour atterrir sur un nouveau plan d'actions 2019-2020. Fin de l'année, nous avons interrogé le nouveau cabinet ministériel sur la pertinence du plan d'actions 2019-2020 tel qu'il avait été conçu et sur sa temporalité. Nous avons convenu de revisiter le plan d'actions pour y énoncer les seules priorités et nouveaux développements d'actions, et de le faire coïncider avec la durée de notre nouvelle convention 2020-2022. Ce travail sera poursuivi début 2020 afin de le discuter lors d'un comité d'accompagnement à fixer fin du 1^{er} trimestre de l'année prochaine.

La Commission CISP

La Commission CISP est instituée au sein du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie).

Il s'agit d'une commission consultative qui est chargée de :

- > remettre un avis sur la modification des catégories de public [éligible] ;
- > remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité ;
- > remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière ;
- > remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière ;
- > se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

Au-delà de ces missions décrétales, la Commission est informée et débat également de différents thèmes ou questions d'actualité concernant les CISP.

En mai 2019, un arrêté du Gouvernement a fixé la nouvelle composition de la commission. À noter que la commission est désormais présidée par un représentant des partenaires sociaux, à savoir l'Unipso (organisation des employeurs). La vice-présidence revient aux organisations des travailleurs. Un représentant du Ministre de l'Emploi et de la Formation n'y siège plus.

En 2019, la commission s'est réunie une seule fois pour remettre un avis sur le réagrément de l'asbl Start. Elle a, par ailleurs, rédigé son rapport d'activités 2018.

À noter que la Commission n'a pas traité des nouvelles demandes d'agrément ou de filières qui ont été introduites fin août 2019 par différents opérateurs.

Composition de la commission CISP pour notre secteur :

	Membres pour le secteur CISP	
Interfédéré (voix délibérative)	Effectif : Anne-Hélène Lulling	Suppléant : Joël Gilliaux
Fédérations (voix consultatives)	Effectifs : Eric Albertuccio Jean-Luc Vrancken	Suppléants : Ann Paquet Daniel Therasse

La Commission AIS PEOE

La Commission AIS (Action et Intégration sociale) PEOE (Personnes étrangères et d'origine étrangère) est également instituée au sein du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, la Commission AIS a été élargie à la section « Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère », composée d'experts associés émanant de ce secteur (dont l'Interfédé) et qui viennent enrichir les réflexions menées sur le thème de l'intégration. Les Commissions constituent le premier lieu, au niveau du CESE Wallonie, où se rencontrent et dialoguent les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales. C'est au sein des Commissions que les projets d'avis du CESE Wallonie sont élaborés. Elles débattent aussi d'enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

En février 2019, la Commission AIS élargie s'est réunie pour contribuer au Mémoire 2019-2024 du CESE. L'Interfédé a transmis les priorités du Mémoire du secteur des CISP pour enrichir le Mémoire du CESE.

En mars 2019, la CAIS a entamé un travail autour de l'évaluation qualitative et de l'impact social des politiques publiques. Différentes initiatives d'évaluation d'impact social ont été présentées dont le projet VISES³. La Commission s'est réunie cinq fois sur l'année 2019 pour approfondir la réflexion autour de la thématique de l'évaluation qualitative et de l'impact social des politiques publiques avec l'audition de différents experts sur la question. L'Interfédé a participé activement aux discussions lors de ces séances et a alimenté la Commission avec les analyses produites par le secteur des CISP, notamment avec les articles de l'Essor « impact social ». Sur base des auditions des experts et des analyses reçues, la Commission a travaillé à l'élaboration d'un projet d'avis d'initiative et à l'organisation d'un séminaire. Le travail se poursuit en 2020.

Le Forem

Réunions trimestrielles

Une concertation trimestrielle entre l'Interfédé et le Forem s'est instaurée depuis plusieurs années. Ces réunions de concertation réunissent la secrétaire générale et le coordinateur réseau accompagnés d'administrateurs de l'Interfédé (un/e par fédération). Le but de ces rencontres consiste à faire le point sur toute une série de questions et de problèmes qui peuvent émailler les relations, contractuelles ou non, entre le Forem en tant que service régional de l'emploi et le secteur des CISP.

Sous l'impulsion de certaines directives ou orientations énoncées par le Ministre P-Y Jeholet, la conciliation des points de vue des uns et des autres a parfois été difficile au cours de cette année.

Nous avons principalement traité des sujets suivants :

- > le nouveau contrat de coopération pour les CISP, sa refonte par le cabinet du Ministre P-Y Jeholet, les balises définies par le secteur avant d'être partenaire à nouveau de ce contrat, les modalités de mise en œuvre de la coopération avec le Forem ; ensuite premiers échanges autour du nouveau projet d'accompagnement dit adapté ;
- > la sécurisation des données en lien avec le respect de la vie privée et la conclusion d'une convention RGPD à signer par les CISP ;
- > la question de l'interopérabilité et du dossier unique du demandeur d'emploi ;
- > la stratégie développée autour des métiers en pénurie ;
- > l'évocation de situations spécifiques de demandeurs d'emploi en CISP dont l'éligibilité du public Inami ;
- > la prise en charge du public dit MMPP ;

³ Le projet VISES (Valorisation de l'Impact Social de l'Entrepreneuriat Social) est un projet de 4 ans qui réunit 21 partenaires pour mettre en lumière ce que les entreprises sociales et solidaires apportent pour le dynamisme des territoires et le bien-être de leurs habitants.

- > la convention de coopération publique et l'appel à projets primo-arrivants : son évaluation réalisée par les CISP et la poursuite des activités ; ensuite la reconfiguration de l'appel dit public extra européen ;
- > l'appel à projets 10 ;
- > la problématique du recrutement des stagiaires ;
- > l'harmonisation des procédures et formulaires au sein du Forem (dont le formulaire de fin de formation anticipée) ;
- > la mise en application du décret CISP et de son arrêté, principalement sur les éléments financiers (versement et contrôle de la subvention annuelle) et le suivi post-formation ;
- > la réforme CISP en lien avec les APE : problématique du statut des travailleurs ;
- > le positionnement stratégique du Forem sur le marché de l'emploi ;
- > l'avenir du dispositif multipartenarial Carrefour Emploi Formation et ses activités futures suite aux orientations définies par le Ministre de tutelle.

Par ailleurs, comme les années précédentes, les relations avec le Forem ont été aussi menées au travers de la Commission des opérateurs (voir ci-dessous).

Contrat de coopération

Le contrat de coopération a fait l'objet de longues négociations au cours de l'année 2018 qui se sont prolongées au 1^{er} semestre 2019 jusqu'à arriver à une impasse où le secteur CISP a décidé de ne pas signer le contrat dans la version proposée conjointement par le Ministre et le Forem.

Face à cette situation, le Ministre P-Y Jeholet a décidé de ne pas procéder en juin aux versements dus aux centres dans le cadre de leur agrément s'ils n'avaient pas signé le contrat.

Cette politique menée à l'encontre du secteur des CISP, nous a conduits à réagir auprès des responsables politiques, parlementaires, organisations syndicales et auprès des médias également. Une mobilisation a été organisée le 26 juin face au Parlement wallon où nous avons été reçus par les représentants des principaux partis. Notre crainte dans le contexte qui prévalait et face à une telle politique, était le risque de voir disparaître en Wallonie tout un secteur de l'insertion et de la formation professionnelle pour les personnes les plus démunies et précarisées. Et au-delà, c'était l'autonomie associative et le fonctionnement de nos structures qui étaient remis en question. De surcroît, les travailleurs dans le secteur étaient fortement inquiets et insécurisés.

Finalement, notre Ministre a cédé et a délégué au Forem la poursuite des négociations autour du contrat de coopération. Un accord opérationnel est intervenu pour libérer les moyens financiers dus aux centres et l'Interfédé a élaboré de nouvelles propositions pour le contrat de coopération. Celles-ci ont été avalisées par la commission des opérateurs fin novembre 2019 et la signature définitive du contrat pouvait se concrétiser parmi les opérateurs. À noter que les autres partenaires de l'accompagnement individualisé ont aussi revendiqué au final de pouvoir bénéficier du même contrat de coopération que celui des CISP.

Enfin, soulignons que le secteur s'interroge sur tous ces attermoissements alors que le Forem réfléchit et met en place prudemment depuis juillet une réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui viendra très probablement annuler ce contrat de coopération directement lié à l'accompagnement individualisé qui est appelé à disparaître.

Dossier unique

Les travaux en cours autour du dossier unique du demandeur d'emploi ont fait l'objet de plusieurs réserves de la part du secteur CISP qu'il a eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises auprès du Forem et du cabinet du Ministre dans la continuité des discussions engrangées en 2018.

2019 devait être l'année de la concertation autour de la phase 2 du dossier unique. Cette phase du dossier prévoit la co-construction avec les opérateurs de la dynamique d'échange d'informations. Mais, désormais, il semble que le Forem travaille dans le cadre de l'accompagnement sur un dossier « gestion du parcours du stagiaire » permettant de faire le lien entre l'interne et l'externe au Forem. Il nous a dès lors été dit que les partenaires seront recontactés quand l'outil sera plus avancé.

Pour l'Interfédé, la digitalisation des services nécessite que les opérateurs de terrain soient consultés tant sur le fond que sur la forme en lien avec leur expertise de travail avec certains publics de manière à pouvoir anticiper certains outils et pratiques, pour éviter que la digitalisation ne porte d'autant plus à conséquence pour le public déjà en privation de droits.

Les discussions et négociations autour du parcours du stagiaire et du dossier unique devront certainement se poursuivre en 2020.

Commission des opérateurs de l'accompagnement individualisé

En vertu du décret sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, la composition de la commission des opérateurs a été modifiée et s'est élargie. Sont membres désormais de la commission le Forem, la DGO6, l'IFAPME, l'InterMire, les Régies des Quartiers, l'Interfédé, l'AVIQ, la Fédération des CPAS, l'Enseignement de Promotion sociale, les Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois (SAACE), le Consortium de validation des compétences (CVDC) ainsi que la Fédération des partenaires de l'emploi (Federgon). Les partenaires sociaux n'en font par contre plus partie.

En 2019, la commission s'est réunie à une seule reprise, fin novembre.

Deux groupes de travail de la commission ont néanmoins été organisés par le Forem en mars et mai 2019, pour discuter du contrat de coopération et de ses annexes.

A vrai dire, vu le désaccord entre les secteurs et les membres du cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation, ce dernier avait décidé de ne plus réunir la commission et de trancher seul.

La commission réunie fin novembre 2019 l'a été à l'initiative du nouveau cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, afin de relancer la dynamique de la commission et la concertation avec les opérateurs acteurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Elle a permis un échange autour de :

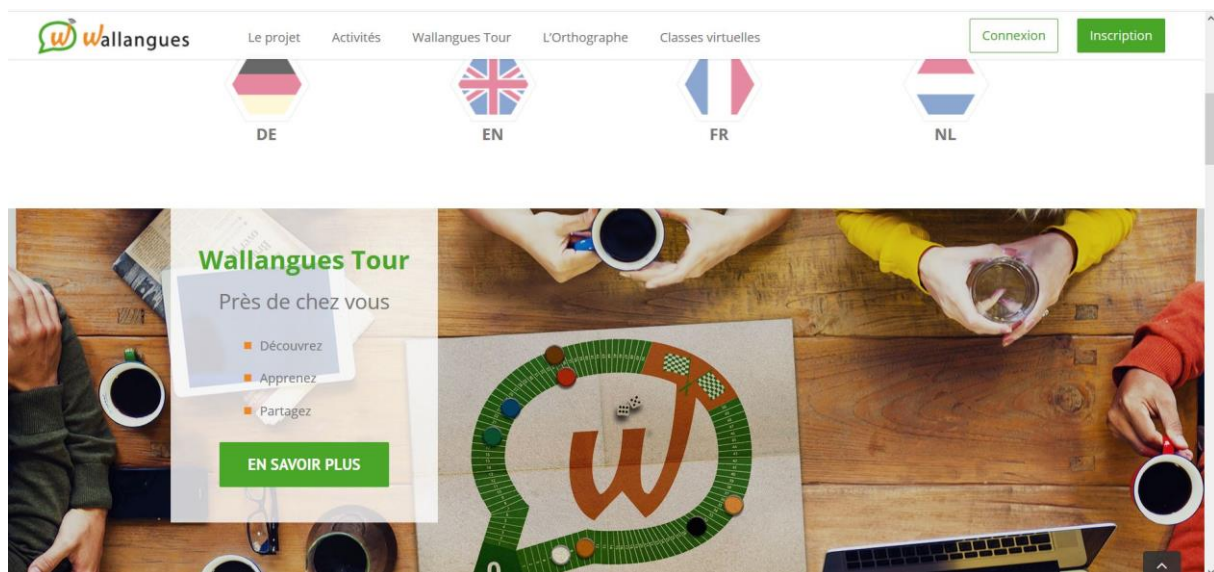
- l'enquête réalisée par l'Interfédé sur la diminution de stagiaires en formation ;
- la validation du contrat de coopération, nouvelle version adaptée sur base des propositions de l'Interfédé ;
- le projet d'accompagnement adapté ;
- les termes des nouveaux appels à projets extraeuropéens et 10 ;
- la finalisation du formulaire de fin de formation anticipée.

2.2. Représenter le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation

Représenter le secteur dans la commission d'accompagnement Wallangues

Wallangues est une plateforme e-learning accessible à tous les citoyens wallons en vue d'améliorer leurs compétences en langue anglaise, allemande, néerlandaise et aussi française. Cet outil est accessible aux stagiaires et peut, sous certaines conditions, être un outil d'apprentissage.

En 2019, l'Interfédé a participé au groupe de travail en charge d'étudier l'après marché public "Wallangues 2 - 2016-2019". Le GT a travaillé sur une note d'orientation en questionnant les éléments suivants : le contexte et les objectifs de la plateforme, les budgets, la qualité du service proposé avec ses limites et freins, l'avenir de l'autoapprentissage.



Participer aux travaux du SFMQ

L'Interfédé est membre de la Chambre enseignement formation (ChaEF) du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et a participé à 7 réunions de travail en 2019.

Des travailleurs des CISP participent également aux travaux des Coprofor dans lesquelles sont élaborés les profils de formation et d'évaluation produits par le SFMQ. En 2019, les CISP ont participé aux groupes de travail sur le profil d'« employé administratif » et commencer le travail sur « aide ménager » et « aide familial ». Nous avons aussi récolté de la documentation pour alimenter les travaux du SFMQ pour le métier d'« employé administratif ».

Outre le fait de contribuer à remplir les missions dévolues au SFMQ par nos interventions, nous sommes attentifs à faire connaître, reconnaître et prendre en compte les besoins et les spécificités des publics accueillis en CISP et les méthodologies développées par les centres.

Participer au Comité d'experts du Cadre francophone des certifications

L'Interfédé a été désignée comme membre du Comité d'experts du Cadre francophone des certifications qui a pour rôle d'apporter des avis au comité de direction du CFC sur les orientations prises ou à prendre, apporter toute information utile à l'amélioration du fonctionnement du dispositif et à l'évaluation de son implantation.

L'Interfédé n'a pas siégé en 2019 au comité d'experts.

Participer au Comité de concertation enseignement formation

L'Interfédé est membre invité du Comité de concertation Enseignement Formation qui réunit différents acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle dont le rôle est d'assurer un dialogue régulier entre responsables des institutions en charge de la formation et de l'enseignement, d'identifier des préoccupations et des intérêts communs et de formuler des propositions communes. C'est l'occasion pour le secteur ISP de partager les préoccupations et les enjeux du secteur et de ses publics. Différents projets sont portés par le CCEF : les Assises de l'enseignement et de la formation, les diagnostics croisés de l'enseignement et de la formation professionnelle et un projet relatif à la validation des compétences clés.

À la suite des Assises de l'enseignement et de la formation de janvier 2019, les différents partenaires du CCEF ont participé à la mise en place d'un projet dans le cadre des parcours de renforcement « Upskilling pathways ». L'Interfédé participe à un groupe de travail consacré au parcours de formation des publics éloignés de l'emploi et de la formation. Les premières réunions à partir de mi-novembre ont abordé les obstacles rencontrés lors d'un changement d'opérateur de formation, les difficultés sur les seuils d'accès, les questions administratives, la formation sous contrainte, la complexification administrative et la précarité du public.

Participer aux travaux du Conseil de l'éducation et de la formation

L'Interfédé est membre du CEF via un mandat du Conseil supérieur de l'éducation populaire.

Le CEF ne s'est pas réuni au cours de l'année 2019 et a suspendu ses travaux.

Se coordonner avec la FéBISP pour ces différentes instances

Des rencontres et des contacts réguliers entre l'Interfédé et la FéBISP permettent de se coordonner, de partager les préoccupations, de se concerter... concernant les différentes instances décrites ci-dessus. En effet, bien que les réalités institutionnelles soient différentes, les secteurs ISP wallons et bruxellois sont traversés d'enjeux proches, voire identiques concernant la prise en compte des publics, l'approche méthodologique et la place de l'accompagnement dans les dispositifs de formation, l'autonomie pédagogique, la reconnaissance de la formation ainsi que la validation des compétences.

2.3. Représenter le secteur dans les instances de concertation sociale

La concertation sociale

La concertation sociale occupe une place non négligeable dans l'ensemble des mandats dont est chargée l'Interfédé, en raison non seulement de l'importance du dialogue entre les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, mais aussi parce que l'appartenance à la sous-commission paritaire 329.02, comptant 15 sous-secteurs différents, impose d'organiser de nombreuses réunions pour construire des positionnements cohérents.

En 2019, la participation de la secrétaire générale aux diverses réunions de la concertation (Fesefa et CESSoc) a représenté au total environ 25 à 30 réunions dont une partie significative a porté sur :

- > le nouveau code des sociétés et des asbl ;
- > les accords du non marchand ;
- > la nouvelle législation RGPD ;
- > les droits d'auteurs ;
- > la réforme du dispositif APE ;
- > la conclusion de CCTs ;
- > la politique du Fonds 4S ;
- > la législation autour du travail semi-agoral, dit travail « associatif » ;

- > les mandats dans les diverses instances de concertation ;
- > les déclarations de politiques régionales et communautaires ;
- > les priorités et enjeux politiques pour la nouvelle législature.

L'Interfédé a aussi participé à la chambre ISP de la Fesefa qui avait pour objet de partager et d'échanger autour des déclarations de politiques régionales wallonne et bruxelloise, et d'envisager des démarches et/ou enjeux communs.

Le Fonds Maribel social

En 2019, outre les points de gestion relatifs aux relations avec les employeurs, le comité de gestion du Fonds Maribel a traité des points suivants :

- > gestion de l'appel à candidatures pour l'octroi de nouveaux postes Maribel dans les asbl ;
- > analyse des nouvelles modalités de contrôle du volume de l'emploi décrétées par le nouvel A.R. ;
- > révision du règlement administratif et du R.O.I du fonds pour les mettre en conformité avec le nouvel A.R entré en vigueur ;
- > analyse des moyens 2020 et leur projection en vue de déterminer leur utilisation pour le lancement d'un nouvel appel à candidatures ;
- > travail sur le rapport annuel 2019 des asbl ;
- > analyse de l'évolution des dotations à venir pour alimenter la décision d'augmenter le plafond des subventions accordées aux employeurs en 2020, actuellement fixé à 38.892 €/ETP.

Le Fonds 4S

Le Fonds 4S est le Fonds sectoriel de formation des travailleurs de la CP329.02. Il soutient des actions de formation et d'accompagnement d'équipes via différentes actions. Intégré au sein de l'APEF, il diffuse une offre de formation commune à d'autres Fonds via le catalogue Formapef. Il est alimenté par des cotisations patronales sectorielles de 0,20 % prélevées par l'ONSS pour financer les actions de formation (cotisation « groupes à risques » et « effort supplémentaire de formation »). Une cotisation complémentaire est prélevée pour soutenir partiellement les employeurs dans la mise en œuvre de l'outplacement. L'Interfédé siège au Comité de gestion du Fonds 4S via un mandat de la FESEFA au sein de la CESSOC.

Dans les actions réalisées en 2019, le Comité a poursuivi sa réflexion autour de la politique de formation concertée et sur le transfert des acquis. Le nouveau plan d'actions 2020-2022 du Fonds a également fait l'objet de longues négociations entre le banc des employeurs et celui des travailleurs.

Le secteur a bénéficié du soutien de la « Convention-cadre de collaboration en matière de formation et d'insertion professionnelle et d'enseignement pour le secteur non marchand » signée entre la Région wallonne et l'APEF-FéBI. Plusieurs projets ont ainsi pu être financés.

MISSION 3 : Renforcer la coopération des centres au niveau sous-régional

3.1. Plateformes CISP et Instances Bassins

Les plateformes sont l'un des deux piliers, avec les 5 fédérations, sur lequel repose l'Interfédé pour mener à bien ses missions. Elles sont au nombre de 10, couvrent tout le territoire de la Wallonie et sont implantées dans chaque sous-région. Elles se composent de tous les acteurs CISP de la sous-région comprenant les représentants des centres, les conseillers CEFO ainsi que le coordinateur réseau CISP de l'Interfédé, invité permanent aux réunions de plateformes.

Chaque plateforme sous-régionale désigne des représentants (en moyenne deux) pour piloter et coordonner l'action de la plateforme. L'Interfédé dispose également de deux représentants effectifs et deux représentants suppléants dans chaque Instance Bassin. Ces représentants participent également activement à l'activité des plateformes et y relayent le travail en cours et les enjeux de l'Instance Bassin.

L'objectif des réunions de plateformes est de s'informer, d'échanger et de se concerter sur les enjeux politiques, économiques et sociaux en lien avec les politiques de formation des adultes et d'insertion en Wallonie (décret CISP, décret accompagnement individualisé, arrêté dépenses éligibles, etc.) ainsi que sur leur mise en œuvre concrète et sur leurs impacts sur le terrain. Les plateformes sont également le lieu où les membres investissent des problématiques locales liées à leur sous-région, notamment en mettant en place des projets infra régionaux. De plus, les plateformes permettent également de renforcer les liens entre les CISP d'une même sous-région et de développer des partenariats avec les opérateurs de la formation et de l'insertion au niveau local. Les problématiques et les positionnements de la plateforme sont relayées par les représentants de l'Interfédé dans les IBEFE.

L'Interfédé soutient le travail des plateformes via le coordinateur réseau CISP qui :

- ✓ Participe activement aux réunions et aux travaux des plateformes, en les alimentant (notamment au niveau de l'actualité sectorielle) et en relayant leurs demandes, préoccupations et propositions auprès de la secrétaire générale et du conseil d'administration ;
- ✓ Accompagne dans leurs fonctions les représentants des plateformes et les représentants de l'Interfédé dans les IBEFE ;
- ✓ Organise et anime les réunions d'Interplateformes (4 fois par an) et d'Interbassins (2 fois par an) dans l'objectif d'assurer de la transversalité et de la cohérence dans les actions des plateformes CISP et des IBEFE entre eux, dans leurs relations avec l'Interfédé et vis-à-vis des partenaires locaux et régionaux.



Débat politique autour du Mémorandum du secteur CISP organisé par la plateforme du Brabant wallon, le 15 mars 2019.

3.2. Les actions des plateformes en 2019

Mémorandum élections 2019

Dans le cadre des élections 2019, l'Interfédé a réalisé et diffusé un Mémorandum reprenant les revendications sectorielles. Certaines plateformes ont décidé de se mobiliser dans leur sous-région dans le cadre des élections 2019 et ont organisé des événements politiques au niveau sous-régional. La plateforme du Brabant wallon a par exemple organisé une soirée débat-élections 2019 avec les représentants locaux des partis politiques. À l'initiative de la plateforme de Namur, l'Interfédé avec le soutien de celle-ci a réalisé deux capsules vidéo qui illustrent deux volets du Mémorandum sectoriel qui sont la surcharge administrative dans les CISP et l'orientation des demandeurs d'emploi. La plateforme a organisé un débat avec des politiques locaux où les deux capsules ont été projetées. La plateforme de Liège a organisé deux événements politiques dans le cadre des élections 2019. D'une part, une journée de rencontre entre les stagiaires CISP et les représentants politiques locaux et, d'autre part, une journée où étaient organisés 6 ateliers thématiques avec les travailleurs des CISP afin de préparer les interpellations et les échanges avec les élus politiques locaux candidats aux élections régionales autour de ces 6 thématiques. Des membres de l'équipe de l'Interfédé ont participé activement à ces divers événements.

Surcharge administrative et financement des CISP



Orientation des demandeurs d'emploi



Capsules vidéo de la plateforme de Namur. Elles ont été vues via le Facebook de l'Interfédé par 18.000 personnes (couverture de la publication estimées par FB).

Contrat de coopération (volet II)

En 2019, le travail autour du contenu du volet II du Contrat de coopération a occupé une place importante lors des réunions de plateformes. L'objectif était de travailler et définir les balises du volet II du Contrat de coopération. Chaque plateforme a fait part de ses remarques, revendications et demandes de modifications puis le coordinateur réseau a proposé une version du contrat prenant en compte ces différentes remarques afin d'améliorer la coopération entre le Forem et les CISP dans l'intérêt des demandeurs d'emploi. Plusieurs plateformes ont organisé des rencontres avec le SRO (Service Relations Opérateurs) du Forem afin de pouvoir échanger sur les balises. L'idée était que ce document puisse constituer la « base minimale » d'éléments repris dans le volet II du Contrat de coopération. Ensuite, chaque CISP était libre de négocier individuellement avec le SRO le contenu précis du volet II.

Mission 4 : Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CEFO

L'Interfédé est présente dans le dispositif Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO) depuis sa création en 1998, soit plus de 20 ans.

Le CEFO se conçoit comme une structure d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, multi partenariale, et pluridisciplinaire. Il est accessible gratuitement et en libre accès pour un large public en recherche d'un emploi ou d'une formation. On y compte près de 104.104 visites en 2019 selon le Forem.

Ce public est pris en charge par des conseillers pour choisir son orientation, trouver une formation, trouver un emploi, créer son activité.

Au cours de l'année 2019, l'Interfédé comptait 19 conseillers dans les 11 CEFO couvrant le territoire de la Région wallonne et délègue également un membre de son personnel à la coordination du dispositif CEFO Interfédé.

Les partenaires du dispositif CEFO sont : l'Interfédé, le Forem, les quatre réseaux d'Enseignement de Promotion sociale, l'IFAPME, l'AVIQ, les Missions Régionales pour l'Emploi.

Les conseillers CEFO prennent en charge de manière indifférenciée tout type de public. Tout conseiller, quel que soit son opérateur d'origine, doit être en mesure de pouvoir informer tous les publics et avoir une connaissance des offres de services de tous les partenaires du dispositif CEFO et pas uniquement celles de son secteur.

Les expertises des conseillers acquises par rapport à leur secteur d'origine sont mutualisées avec les conseillers des autres partenaires (et vice-versa) pour offrir un service le plus complet et pertinent qui soit aux usagers du CEFO.

C'est en cela que le multi partenariat est une réelle plus-value tant pour l'utilisateur que pour les opérateurs partenaires.

L'Interfédé affirme sa volonté que ses conseillers soient de véritables leviers dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle durable et de qualité du public CISP. Aujourd'hui, le taux de chômage des demandeurs d'emploi peu qualifiés reste très important en Wallonie. Il est donc indispensable de maintenir le CEFO en tant que service dont l'expertise est reconnue pour accompagner et orienter ce public fragilisé.

4.1. Comité de pilotage CEFO

L'Interfédé, en tant que partenaire du dispositif CEFO, participe au Comité de pilotage CEFO qui est l'instance de gouvernance du dispositif. Ce COPI CEFO réunit un.e représentant.e de chaque opérateur partenaire du dispositif, un.e représentant.e du cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation, un.e représentant.e du Forem et d'autres cabinets ministériels concernés par le dispositif CEFO, ainsi que des permanent.es de la Coordination du service aux relations partenariales. Il s'est réuni 8 fois en 2019. Ce comité prend les décisions opérationnelles qui concernent le dispositif CEFO et contrôle sa mise en œuvre.

La coordinatrice de l'Interfédé dans le dispositif CEFO participe avec la secrétaire générale au COPI CEFO et à toute réunion utile organisée par le service de coordination du dispositif.

Dans le cadre du Comité de pilotage CEFO, les principaux thèmes concernent :

- > le plan d'actions des CEFO, ses contrats d'activités et le suivi de ses GT ;

- > l'offre de services CEFO et son lien avec les besoins des usagers et des services et opérateurs partenaires des CEFO dont les actions de rapprochement CISP/CEFO. L'offre de services CEFO doit évoluer et s'adapter notamment dans la perspective de la digitalisation du Forem, des nouveaux modes de communication d'une part du public (réseaux sociaux) et la nécessité d'aller davantage à la rencontre du public notamment celui qui est plus précarisé et fragilisé ;
- > le management du personnel CEFO et son trajet de formation en lien avec les changements de l'environnement de travail des CEFO (déploiement des services ouverts du Forem et des Cités des métiers wallonnes, RGD, Accompagnement adapté, Dossier unique, Guichet unique des employeurs, orientations de la Ministre...). Le dispositif CEFO apporte une attention particulière à la formation continue de ses conseillers notamment en matière d'orientation ;
- > le rapport des activités des Cités des métiers et l'intégration des CEFO dans les CDM. Le déploiement des 3 Cités des métiers s'accompagne de la volonté de renforcer les collaborations avec les CEFO d'une part, et les partenariats avec de nouveaux opérateurs d'autre part, de façon à pouvoir répondre aux besoins d'un public plus large que celui des demandeurs d'emploi (jeunes en décrochage...);
- > les outils CEFO dont l'évolution de Formapass, Emploi Box, le développement de l'axe orientation pour rencontrer les nouvelles attentes du public CEFO dont la saisie d'informations à distance ;
- > la Newsletter CEFO : une nouveauté en 2019 pour informer toutes les parties prenantes CEFO sur les travaux et réflexions en cours au niveau du dispositif CEFO.

4.2. Le travail des conseillers CEFO

Les conseillers dans les CEFO aident le public, prioritairement les demandeurs d'emploi, mais aussi les étudiants ou les professionnels de l'accompagnement, de l'orientation, de la formation dans :

- > ses démarches de clarification, émergence ou confirmation de son projet professionnel (orientation) ;
- > sa recherche d'information sur les prestations offertes par les opérateurs (dont les opérateurs de formation CISP) et l'accès à celles-ci ;
- > l'information et le conseil sur le parcours professionnel, sur les métiers, sur les opportunités d'emploi y compris des métiers en demande et en pénurie ;
- > l'analyse de son projet de création d'activités ;
- > l'utilisation des techniques et outils de recherche d'emploi.

Les conseillers assurent leur mission via des entretiens individuels (près de 58.312 en 2019), via des activités collectives visant l'information sur le marché de l'emploi et de la formation et la promotion des métiers y compris en demande et en pénurie (près de 16.257 ateliers et informations collectives en 2019) ; soit près de 75.000 prestations réalisées en 2019.

Ces activités se déroulent en contact direct avec le public dans le CEFO (pendant et en dehors des heures d'ouverture de celui-ci). En dehors des temps de conseil et d'entretien, les conseillers travaillent dans leur espace de bureau appelé « espace retrait » pour préparer les activités collectives, rechercher et gérer la documentation, se former, participer à des groupes de travail, des réunions d'équipe, encoder et gérer les offres de formation.... Ils travaillent également en dehors du CEFO dans le cadre par exemple des relais-opérateurs ou des décentralisations en Maison de l'Emploi ou auprès d'autres opérateurs.

4.3. Liens entre l'Interfédé, le secteur CISP et les conseillers CEFO

Pour soutenir l'articulation entre les conseillers CEFO-Interfédé d'une part, et l'Interfédé et le secteur des CISP d'autre part, nous mettons en œuvre différentes actions.

Les retours opérateurs

Bimestriellement, l'Interfédé organise des rencontres « retours opérateurs ». Les principaux thèmes abordés lors de ces réunions sont :

- > l'actualité du secteur CISP ;
- > l'actualité de l'Interfédé : rapport d'activités, perspectives budgétaires, plan d'actions, mandats des instances ;
- > l'actualité des pôles de l'Interfédé : politique, pédagogique, réseau, support, recherches et études, communication, CEFO ;
- > les événements Interfédé : portes ouvertes, GT, formations.

Ces rencontres soutiennent l'ancrage sectoriel des conseillers et leur sentiment d'appartenance à l'Interfédé et interrogent la pertinence de leurs pratiques en regard des spécificités du public CISP et des enjeux sectoriels. Ces réunions sont aussi l'occasion d'évaluer leurs besoins en compétences et en formations. En 2018⁹⁹, l'Interfédé a organisé 5 6 « Retours opérateurs ».

Participation aux plateformes

Les conseillers CEFO participent aux réunions des plateformes sous-régionales CISP (voir mission 3). Leur présence permet aux centres de prendre connaissance des actions nouvelles déployées par les CEFO en faveur des publics CISP pour répondre à leurs demandes, et inversement, permet la mise à jour des connaissances des conseillers par rapport aux activités et offres de formation des opérateurs CISP et partenaires sur un territoire donné.

Participation aux groupes de travail

Les conseillers CEFO participent à des groupes de travail en lien avec les différentes problématiques liées à la réalité professionnelle des conseillers, des CISP ou du public CEFO (comme l'orientation) pour leur permettre de partager leur expertise en matière de conseil et d'orientation des publics avec des pairs et d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec leur métier de conseiller.

Formation

Les conseillers CEFO participent à des formations organisées par l'Interfédé ou d'autres opérateurs de formation pour renforcer leurs connaissances et compétences.

Coordinatrice CEFO

L'Interfédé délègue un membre du personnel à la coordination du dispositif CEFO. La coordinatrice est chargée de répondre aux interpellations des conseillers concernant leur statut administratif, le respect de la convention-cadre CEFO, l'accès à des formations et/ou activités, des aspects législatifs concernant les CISP... Elle participe aux entretiens de fonctionnement individuels organisés par le dispositif CEFO et au recrutement des conseillers CEFO Interfédé. Elle participe également au COPI CEFO et autres réunions liées au dispositif CEFO (voir ci-dessus).

Événements sectoriels

Les conseillers CEFO participent aux événements organisés par l'Interfédé, ses partenaires et/ou les opérateurs CISP pour renforcer l'identité professionnelle Interfédé des conseillers, le sentiment

d'appartenance sectorielle, le renforcement de leur réseau professionnel, mais aussi la connaissance sur un sujet donné en lien avec les missions du CEFO, de l'Interfédé, du secteur CISP.

Revue Essor et communication

Ponctuellement, certains conseillers CEFO peuvent être sollicités pour rédiger ou collaborer à la rédaction d'un article pour la revue trimestrielle de l'Interfédé pour rendre visible un aspect de leur travail.

La visibilité du CEFO est assurée au sein de l'Interfédé via l'Essor, mais aussi sur le site internet de l'Interfédé à la page : <http://www.interfede.be/carrefours-emploi-formation-orientation-cefo/>



Saynètes jouées par deux conseillers CEFO lors des Portes ouvertes de l'Interfédé du 22 novembre 2019.

MISSION 5 - Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO

5.1. Coordonner un dispositif de formation continuée des travailleurs.euses et des équipes des fédérations et de l'Interfédé

L'enjeu de cette action est de construire, à travers la formation continuée et avec les travailleurs des centres CISP, des réponses communes, pertinentes et adaptées aux difficultés pédagogiques rencontrées compte tenu du contexte (complexification du monde de la formation, mutations du monde du travail, émergence de nouveaux métiers, formation sous contrainte) et des particularités du public en situation de grande fragilité et en demande d'appui.

5.1.1. Présenter le secteur aux nouveaux travailleurs

Depuis 2014, l'Interfédé propose un module d'accueil aux nouveaux travailleurs. Deux journées pour découvrir le secteur en long et en large, le public des CISP, les actions menées par l'Interfédé... Bref, de quoi outiller les nouveaux travailleurs dans leur pratique et leur permettre de débiter sereinement dans le secteur.

5.1.2. Accompagner pédagogiquement le dispositif de formation

L'équipe de la coordination pédagogique accompagne pédagogiquement toutes les actions de formation en préparant les contenus avec les formateurs, en participant aux présentations des attentes des participants et à l'établissement du contrat pédagogique, en organisant des temps d'évaluation tout au long des modules avec les intervenants. Cet accompagnement est important, car il permet de faire des liens concrets avec les réalités sectorielles, de jouer un rôle de tiers dans le processus de formation ou encore de réajuster les contenus pour correspondre aux attentes des participants.

5.1.3. Développer un parcours de formation pour le formateur CISP- Faire évoluer l'offre de formation

Suite à l'étude sur les besoins en compétences et en formation des travailleurs du secteur des CISP (Étude Orchis), la commission pédagogique a mandaté le groupe de travail pédagogique pour rédiger une proposition en vue de revoir l'organisation du module de formation « Mon métier : formatrice, formateur en CISP ».

Les objectifs poursuivis pour la nouvelle organisation du module de formation sont de :

- revoir l'organisation temporelle du module de formation en conservant toutefois les objectifs du module.
- Accentuer la dynamique pédagogique alliant échanges de pratiques, immersion dans les espaces de travail des participants, réflexivité, apports conceptuels, questionnement sur les pratiques...
- Développer une dynamique de parcours, en conservant une démarche d'auto-évaluation, voire en intégrant, à terme, une démarche d'évaluation qui pourrait le cas échéant déboucher sur une reconnaissance.

- Cette approche « parcours de formation » comprend un volet « formation de base » et un volet « formation continue ».
- Conserver l'implication de l'Interfédé dans l'animation du module de formation.

Les objectifs poursuivis par la formation s'inscrivent dans les champs de la formation professionnelle :

- Clarifier le sens et les contours du métier de formateur.trice en CISP par l'échange de pratiques (identité métier). Sentiment d'appartenance au secteur.
- Développer des compétences sociopédagogiques utiles à l'exercice du métier en approfondissant des thématiques telles que la construction de séquences de formation (en atelier, sur chantier, l'autorité du formateur, la motivation des stagiaires, la dynamique de groupe, la question des compétences et de l'évaluation... (compétences « métier »).
- Développer la capacité de travail en équipe, de communication, d'analyse et de réflexivité ; partager les questions concrètes qui se posent et qui traversent la pratique des formateurs, et développer une culture de la formation (compétences transversales).
- Co-construire des points de repères par rapport au secteur, aux centres et aux stagiaires ; situer leur pratique professionnelle en lien avec les enjeux sociaux, économiques et ceux des stagiaires ; être au clair sur le contexte dans lequel le métier est exercé que ce soit au niveau du centre CISP, du secteur et des enjeux de société (contexte).
- Répondre aux demandes spécifiques du groupe.

Le nouveau parcours a fait l'objet d'une réflexion démarrée en 2019 et qui se poursuit via un comité d'accompagnement du module de formation destiné au formateur du secteur des CISP. Les ingrédients de celui-ci pourront être :

- Une nouvelle organisation temporelle comportant 6 jours de formation de base et 6 jours de formation complémentaire l'année d'après.
- Une étape d'identification des compétences fortes du formateur afin que celui-ci identifie mieux les prochaines étapes de son parcours de formation.
- Une dynamique collective qui constitue un appui pour le formateur lui permettant d'être accompagné tout au long de son parcours de formation en lui permettant de confronter sa progression et ses difficultés avec des pairs.

L'édition du module « Mon métier : formateur.trice en CISP » du programme de formation 2019-2020 permet de tester les premières étapes de la construction de ce nouveau parcours de formation.

Parallèlement à ce nouveau dispositif, un travail d'étude concernant la mesure de l'impact de la formation sur les pratiques des formateurs a démarré en 2019. Un questionnaire en ligne a été envoyé aux formateurs des CISP ayant participé aux programmes de formation antérieurs et des entretiens exploratoires ont été menés. Les résultats de cette étude sont attendus dans le courant de l'année 2020 (voir mission 6).

5.1.4. Développer des partenariats en matière de formation continuée

Depuis plusieurs années, nous développons des partenariats afin de faciliter l'accès aux travailleurs à la formation technique, spécifique à chaque filière de formation. Ainsi, les travailleurs du secteur peuvent se former avec Alimento (industrie alimentaire), Epicuris (Métiers de bouche), le Cepegra (tourisme), le centre de compétence tourisme et la Mission wallonne des secteurs verts (métiers verts). Suite au projet pilote avec FormaForm, initié en 2018 dans le cadre de l'orientation, les objectifs étaient de découvrir les pratiques d'autres opérateurs, de travailler la posture en orientation et de se rencontrer. Ce projet inter-institutions fut une belle réussite. En 2019, de nouvelles rencontres ont été organisées pour évaluer le projet et discuter d'une poursuite de celui-ci sous une autre forme qui se concrétiserait en 2020.

5.1.5. Proposer chaque année une offre de formation pertinente aux travailleurs et aux équipes

Organiser un programme annuel de formation

L'Interfédé propose chaque année une offre de formation à destination des travailleurs du secteur. Celle-ci est actualisée en lien avec les conclusions de l'étude sur les besoins en compétences et en formation des travailleur.euse.s et des équipes afin de répondre au mieux aux changements traversés par le secteur CISP.

Trois types d'actions sont proposées :

- le programme de formation ;
- le soutien à la mise en place de formations sur mesure organisées directement par les centres ou par l'Interfédé ;
- la production d'outils ou d'événements soutenant le développement des compétences.



Le programme de formation

Le programme de formation s'est déroulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Les modules et leur contenu sont fixés par la commission pédagogique, sur base d'une analyse des besoins des travailleurs et des évaluations des formations passées, réalisées par les participants.

Modules de formation organisés en 2019 :

- > Accompagner pédagogiquement les stages en entreprise
- > Être secrétaire en CISP, aujourd'hui
- > Formation autour du numérique et si on tentait l'expérience ?
- > Focus sur la validation des compétences dans notre secteur
- > CISP, Quesako ? Accueil des nouveaux travailleurs (module donné 2 fois)
- > Mon métier formateur, formatrice en ISP
- > La théorie des intelligences multiples
- > Le métier d'intervenant psycho-socio-pédagogique en CISP
- > Identifier et travailler les compétences transversales et savoir-faire comportementaux en situation professionnelle
 - > Le statut du stagiaire en regard du droit du travail et de la sécurité sociale (module donné 2 fois)
- > Directeurs, directrices, chefs d'orchestre !
- > GEP Construction
- > GEP Orientation : Partage de pratiques en orientation socioprofessionnelle
- > GEP Parcs et Jardins
- > Journée d'échange de pratiques et d'outils en filières vertes

Certains modules sont récurrents comme Connaissance du secteur, Statut du stagiaire, Mon métier : formateur, formatrice en CISP... Quelques nouveautés en 2019 : la formation autour du numérique ; focus sur la Validation des Compétences dans notre secteur ; une journée d'échange de pratiques et d'outils pour les filières vertes.

Les Matinales

Outre les modules du programme de formation, l'Interfédé propose également des Matinales. Celles-ci permettent aux travailleurs du secteur des CISP de se retrouver afin de prendre connaissance d'un sujet en lien avec leur métier au quotidien, pour partager des pratiques, pour venir tester un outil. En 2019, nous avons organisé trois matinales sur les thématiques suivantes :

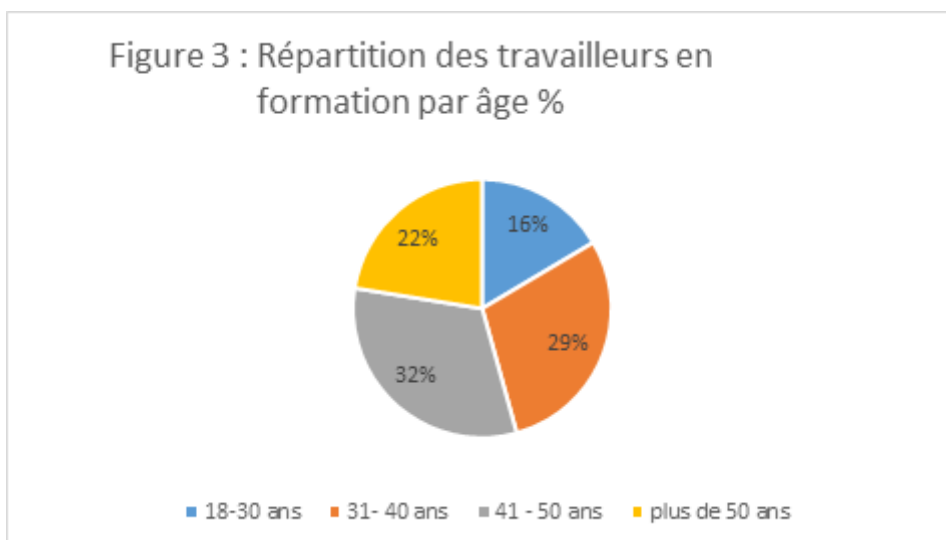
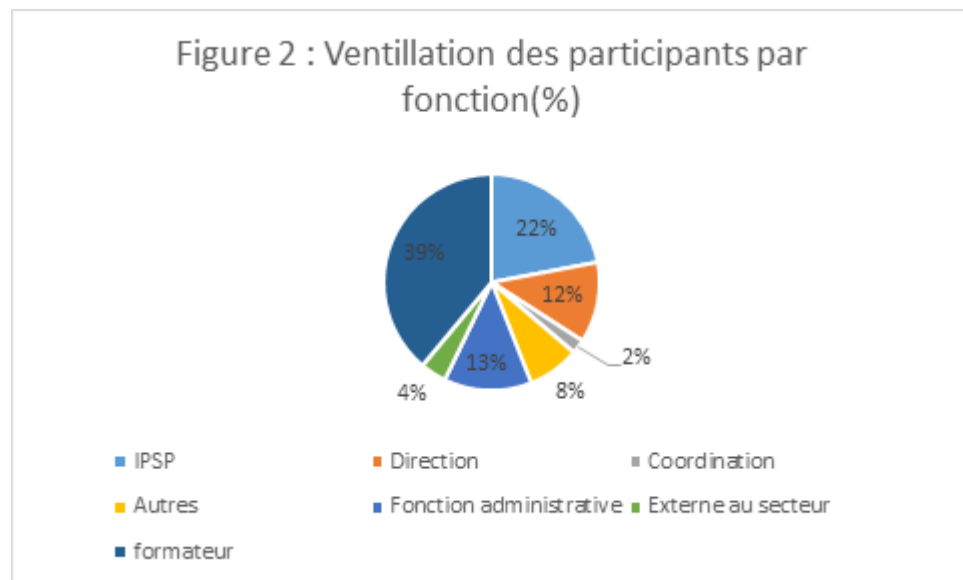
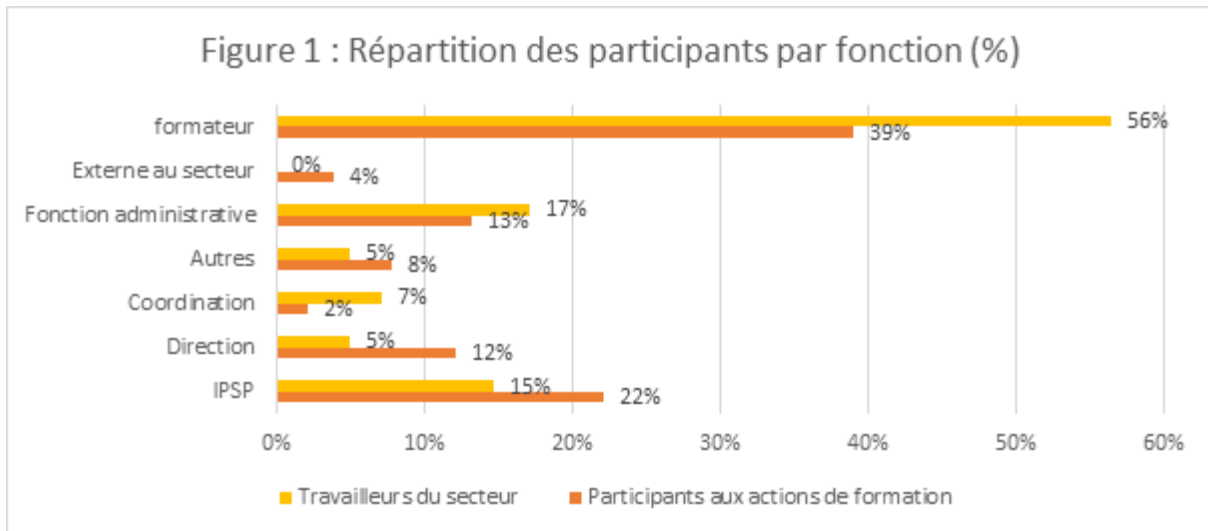
- *Des changements pour la formation des travailleurs des CISP – Une recherche et un nouveau programme de formation à découvrir - 31 janvier 2019.* Matinée au cours de laquelle les participants ont pu découvrir les résultats de l'étude sur les besoins en compétences et en formation des travailleurs.euses CISP commanditée par l'Interfédé auprès d'ORCHIS. L'Interfédé a aussi dévoilé les modalités et contenus du programme de formation 2019-2020.



- *Des outils pour l'orientation socioprofessionnelle - 24 mai 2019.* Une matinée d'expérimentation de 5 outils d'orientation à destination du public CISP, animée par des experts du secteur. Le GEP orientation a également présenté l'ensemble de ses travaux.
- *Valoriser l'impact social pour donner du sens à nos actions - 9 décembre 2019.* De nombreux outils existent pour évaluer l'impact social. Tous ne sont pas adaptés aux réalités et aux spécificités de l'économie sociale et aux CISP en particulier. La Matinale a fait le point sur différentes méthodes, dont la démarche VISES, au travers d'expériences concrètes en CISP.

Nos actions de formation 2019 en quelques chiffres :

- 20 modules de formation ont été mis en œuvre dans le programme de formation.
- 50 journées de formation ont été organisées. Celles-ci sont équivalentes au nombre de journées des années précédentes.
- Au total, ce sont 3.972 heures de formation qui ont été suivies à l'Interfédé par les travailleurs du secteur.
- 303 travailleurs y ont participé, soit plus de 12 % de l'ensemble des travailleurs du secteur - dont 27 % de nouveaux travailleurs.
- Néanmoins, les IPSP (intervenants psychosociaux pédagogiques) et les directions restent surreprésentés par rapport aux formateurs. Ce constat n'est pas neuf. On retrouve :
 - IPSP : 22 % des travailleurs en formation pour 15 % dans le secteur
 - Directions : 12 % des travailleurs en formation pour seulement 5 % du secteur. Il est à noter que cette année, un module de formation leur a été spécifiquement proposé.
 - Formateurs : 39 % des travailleurs en formation alors qu'ils représentent 56 % des travailleurs du secteur.
- On note que 15 % des travailleurs ont participé à plus d'une action de formation.
- Si 38 % des participants travaillent dans un CISP-EFT, ils sont 40 % à travailler dans un CISP-DÉFI, le reste étant engagé dans une fédération ou à l'Interfédé ou dans un autre organisme qui a une mission d'insertion socioprofessionnelle (15 %).
- Les travailleurs qui participent au programme de formation de l'Interfédé se forment à toutes les étapes de leur carrière : 27 % des participants ont au maximum un an d'ancienneté et 25 % ont plus de 16 ans d'ancienneté. Cela suit bien l'hétérogénéité de l'âge des participants en formation.
- La proportion de femmes en formation est beaucoup plus élevée que celle des hommes, mais cela suit la tendance générale des travailleurs du secteur :
 - Femmes : 74 % des participants en formation, pour 63 % dans le secteur CISP.
 - Hommes : 26 % des participants en formation pour 37 % au niveau du secteur. Ils restent néanmoins moins présents en formation.



Soutenir les actions de formation organisées par les CISP

Cette action de soutien aux centres peut prendre plusieurs formes :

- > Présenter les actions de formation proposées par l'Interfédé, à l'équipe du CISP, lors d'une réunion de fédération ou lors d'une réunion de plateforme sous-régionale CISP.
- > Accompagner le secteur dans la mise en œuvre dans les centres d'une politique de formation concertée.
- > Être un soutien à la création de projets de formation en proposant notre collaboration pour analyser les besoins en compétences des équipes.
- > Proposer une aide pour trouver des sources de financement pour organiser la formation.
- > Répondre à des appels de travailleurs de centre concernant l'organisation d'une formation en interne et renseigner un opérateur de formation.

À cet égard, en 2019, l'Interfédé a créé une base de données des opérateurs de formation. Cet outil identifie des opérateurs pertinents pour la formation des travailleurs des CISP, renseigne leurs coordonnées et le(s) champ(s) d'intervention. Les informations sont disponibles sur demande à la coordination pédagogique de l'Interfédé.

Par ailleurs, l'Interfédé via le mandat qu'elle occupe pour le compte de la CESSoc au sein du comité de gestion du Fonds 4S, a contribué à la révision de la base de données des opérateurs de l'APEF, le ROF (Répertoire des opérateurs de formation).

- > Participer à la construction de projets de formation mis en œuvre dans les plateformes sous régionales.

En 2019, un appel d'offres a été lancé afin de recruter un opérateur pour organiser une formation à destination du personnel administratif des centres CISP de la plateforme de Charleroi.

Reconnaître et valoriser les métiers du secteur

En 2019, deux actions ont été menées concernant la reconnaissance et la valorisation de deux métiers du secteur :

- À la demande d'une direction d'un CISP, nous avons réuni un groupe de directeurs afin de construire des réponses adaptées à leurs besoins dans un processus collectif. Dans un premier temps, les participants ont identifié leurs atouts et leurs difficultés en regard des attentes/besoins de la fonction. Dans un second temps, ils ont défini ensemble les sujets, approches, thématiques, contenus d'une future formation dont les modalités pratiques ont également été définies avec les participants. La formation se déroulera dans le courant de l'année 2020.
- Une formation a été élaborée à destination des travailleurs qui effectuent l'accompagnement pédagogique des travailleurs de leur centre. L'objectif de la formation est également de mener une réflexion sur sa propre posture, d'aborder la connaissance du contexte sociétal et la particularité des publics de l'ISP. Des séances d'intervision et un coaching individuel sont également prévus. La formation démarrera au premier trimestre de l'année 2020.

Piloter l'action de formation

Piloter l'action de formation, c'est également assurer un fonctionnement adapté et adéquat des instances et du staff pédagogique.

Le dispositif de formation continuée des travailleurs du secteur est piloté par une commission pédagogique réunissant un représentant pour chacune des fédérations, la secrétaire générale et l'équipe de la coordination pédagogique de l'Interfédé. Elle est chargée de définir les orientations politiques et d'évaluer les actions de formation. Elle s'est réunie 3 fois en 2019.

Le groupe de travail pédagogique est quant à lui un groupe de travail opérationnel, chargé de la mise en œuvre des orientations dégagées en commission pédagogique. Il est également composé de représentants des cinq fédérations et de l'équipe de la coordination pédagogique. Il s'est réuni 4 fois en 2019.

Enfin, l'équipe de la coordination pédagogique opérationnalise au quotidien les actions et en assure le suivi.

Le pilotage de l'action de formation suppose également la concertation et la coordination avec d'autres actions de la formation continuée des travailleurs et des adultes en général qui peut prendre la forme de partenariats (Mission wallonne des métiers verts, FormaForm, etc.).

MISSION 6 : Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné

Cette mission vise à fournir un travail analytique et de réflexion sur diverses problématiques liées au secteur CISP et plus largement aux politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

6.1. Analyses relatives aux stagiaires des CISP

Menée depuis 2008, l'analyse des formations et des stagiaires des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)⁴ s'inscrit dans les missions confiées par le Gouvernement wallon à l'Interfédé. L'objectif est de dresser le bilan des formations dispensées au cours de l'année écoulée et d'analyser les bénéficiaires de l'offre de formation des CISP selon différents indicateurs statistiques. Cette analyse réalisée sur les données 2016-2017, a aussi pour ambition de mettre en perspective les données de ces deux années avec celles des années antérieures quand cela est possible. L'Interfédé est ainsi en mesure de fournir au Gouvernement wallon ainsi qu'aux différents acteurs de la formation et de l'insertion des données objectives afin de mieux appréhender les évolutions du secteur CISP et d'éclairer leurs décisions. Il est important de noter que le rapport relatif à l'analyse stagiaires dépasse une simple présentation de données chiffrées. En effet, les analyses statistiques sont mises en perspective avec les informations disponibles sur le contexte socio-économique de la Région wallonne ainsi qu'avec les politiques régionales au niveau de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement des chômeurs.

Un rapport analytique détaillé des données relatives aux stagiaires et aux formations CISP 2016-2017⁵ a été réalisé en 2018 et est disponible sur notre site internet. Durant l'année 2019, ces analyses ont été déclinées pour les différents bassins. Les analyses réalisées par bassin ont été mises en perspective

⁴ Jusqu'en 2015, cette analyse était intitulée « Radioscopie des stagiaires des CISP ».

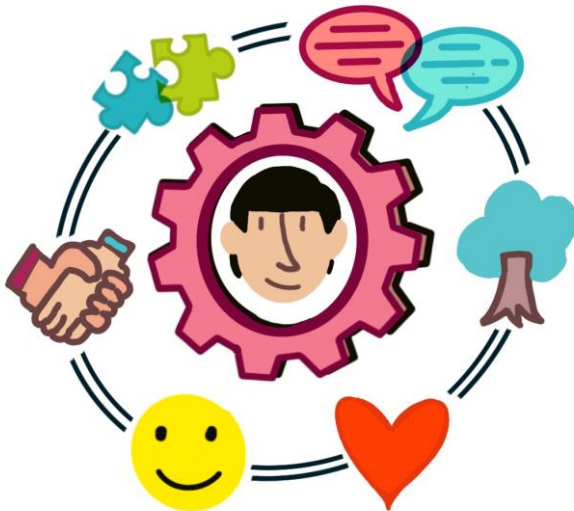
⁵ Les analyses sont basées sur les données administratives des rapports d'activités transmis annuellement par chacun des CISP au département de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Service Public de Wallonie (SPW).

de façon systématique avec les chiffres de l'ensemble du secteur afin de mettre en avant les spécificités des formations (volumes des heures de formation, nombre de stagiaires, etc.) et du public CISP (âge, sexe, niveau de diplôme, nationalité, adressage, motifs de sortie de formation) de chaque sous-région. À la demande de certaines plateformes CISP (Liège, Mons, Verviers, Brabant wallon et Hainaut Sud), ces analyses infrarégionales ont été présentées lors des réunions de ces plateformes. Par ailleurs, en 2019, un tableau synthétique reprenant les chiffres clés du secteur des CISP pour les années 2015, 2016 et 2017 a été réalisé.

6.2. Recherche-action sur l'évaluation d'impact social

Dans le cadre d'une formation sur l'évaluation de l'impact social organisée par SAW-B, l'Interfédé participe à une recherche-action qui porte sur l'évaluation et la valorisation de l'impact de ses actions de formation sur les pratiques professionnelles des formateurs. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif d'améliorer constamment nos actions de formation à destination des travailleurs afin de soutenir leur professionnalisme au service des publics avec lesquels nous travaillons.

La démarche d'évaluation de l'impact social est co-construite avec les différentes parties prenantes dans le but d'évaluer et de valoriser le travail mené par le biais d'indicateurs alternatifs et qualitatifs. Cette recherche-action est considérée comme une boussole pour l'action, une réflexion sur le sens de son action et un diagnostic de son efficacité et de son efficience.



En 2019, nous avons procédé à la récolte et à l'analyse des données quantitatives (réponses à un questionnaire en ligne) et des données qualitatives (entretiens semi-directifs avec 10 formateurs). Le rapport de la recherche-action sera finalisé en 2020. Par ailleurs, un article a été rédigé dans l'Essor n°88 concernant l'évaluation d'impact social intitulé « Évaluer l'impact social : enjeux pour les entreprises d'économie sociale ».

6.3. Enquête diminution stagiaires CISP

Durant l'année 2018, la question de la diminution du nombre de stagiaires est revenue de manière récurrente dans les discussions au sein de différentes instances (plateformes, interplateforme...). Lors de l'interplateforme du 17 septembre 2018, l'ensemble des représentants a confirmé que les centres de leur sous-région faisaient effectivement face à de grandes difficultés de recrutement et à une augmentation du nombre d'arrêts de formation, sans pour autant en connaître les causes exactes.

L'Interfédé a donc lancé une enquête auprès des CISP en novembre 2018 afin d'objectiver et de mieux cerner l'évolution de ces phénomènes. L'enquête comprend diverses données chiffrées récoltées par les centres en 2016, 2017 et 2018⁶ ainsi que des questions ouvertes concernant les raisons de la baisse

⁶ Nombre d'heures agréées, prestées, assimilées, nombre de stagiaires ayant signé un contrat de formation, nombre de personnes sur la liste d'attente (s'il y en a une), nombre personnes ayant bénéficié d'un processus d'accueil sans signer de contrat, canal par lequel les personnes sont arrivées dans le CISP, distribution du nombre de stagiaires ayant arrêté la formation selon le motif d'arrêt.

de fréquentation et de l'augmentation des arrêts de formation⁷. En 2019, nous avons compilé les réponses des 196 filières CISP et créé une base de données. Nous avons également extrait les informations dont nous avons besoin dans les rapports d'activités de 2016 et 2017. Cette analyse est donc basée sur deux types de sources : les réponses à l'enquête et les données tirées des rapports d'activités de 2016 et 2017. Le traitement et l'analyse des données collectées ont été effectués courant de l'année 2019.

L'enquête de l'Interfédé a permis d'objectiver et de mieux comprendre les problématiques du recrutement de stagiaires dans les CISP et de leur maintien en formation. En corolaire de ces phénomènes, l'enquête a également permis de mettre en lumière une augmentation et une aggravation des problèmes personnels des stagiaires ainsi qu'une précarité accrue de ces derniers. Suite aux résultats de cette enquête, nous avons apporté, d'une part, une réponse politique globale au niveau de la Région wallonne (formulation de 5 priorités politiques), et d'autre part, une réponse plus opérationnelle au niveau de l'Interfédé, des fédérations et des CISP (propositions opérationnelles d'accompagnement des CISP). À travers ces actions, notre objectif est de pouvoir davantage sécuriser les parcours des stagiaires en situation de précarité.

6.4. GT analyses et études



Le GT analyses et études s'est réuni 3 fois en 2019 (aux mois de février, avril et août). Il est composé d'un représentant par fédération. L'objectif de ce groupe de travail est d'échanger sur les thématiques sur lesquelles chacun travaille, mais aussi de mutualiser les connaissances et les ressources qui sont intéressantes pour le secteur. Lors de la réunion de février 2019, nous avons principalement travaillé à l'amélioration de l'analyse stagiaires et de l'offre de formation 2016-2017 ainsi qu'à l'amélioration de l'analyse réalisée sur les travailleurs du secteur des CISP. Lors de la réunion d'avril 2019, nous avons échangé au sujet des résultats et constats de l'enquête diminution stagiaires. Les membres du GT ont formulé des propositions pour enrichir l'analyse. Le GT analyse et études qui s'est réuni en août 2019 s'est penché sur les modifications à apporter au rapport d'activités 2019 des CISP en vue d'une réunion de travail avec la DGO6.

⁷ Raisons pour lesquelles les personnes qui ont bénéficié d'un processus d'accueil décident de ne pas s'inscrire en formation, raisons de la baisse de fréquentation, raisons de l'augmentation du nombre d'arrêts de formation.

Mission 7 : Participer à l'élaboration de référentiels de formation dans le cadre des travaux menés par le SFMQ

Contribuer aux productions du SFMQ en lien avec les réalités des centres et des stagiaires

L'Interfédé est le relais vers les CISP pour la participation aux Commissions de production de référentiels de formation (Coprofor) du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).

Lors de la mise en production d'un nouveau métier, nous récoltons la documentation auprès des CISP lorsque le métier est proposé en formation, et la transmettons à la cellule exécutive du SFMQ. Ces informations contribuent à la rédaction des études préliminaires qui sont elles aussi relues en tenant compte des réalités du secteur.

Le secteur CISP a participé aux Coprofor pour le métier d'employé administratif, a réalisé une demande de documentation pour l'employé administratif, et a proposé des représentants du secteur pour les Coprofor de conduite rémunérée, aide ménager social et titres-services, aide familial et garde à domicile. Ces Coprofor auront lieu en 2020. Les productions du SFMQ sont communiquées au secteur via la lettre des Actus de la formation publiée chaque mois.

MISSION 8 : Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels de formation (hors SFMQ) et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques

Participer à l'élaboration de référentiels de formation pertinents et soutenir le déploiement de la méthodologie référentielle dans le secteur en cohérence avec la réalité des centres

Entre 2012 et 2015, l'Interfédé a produit 15 référentiels de formation. Ceux-ci ont été utilisés par les centres pour élaborer leur dossier d'agrément dans le cadre du nouveau décret CISP et produire leurs propres programmes de formation.

Avec les référentiels SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications), ces référentiels couvrent l'essentiel des filières du secteur. Les centres CISP utilisent également les référentiels de la CCPQ, Commission Communautaire des Professions et des Qualifications, remplacé par le SFMQ, et les dossiers pédagogiques de la promotion sociale.

Depuis 2015, nous n'avons pas identifié de nouvelle demande de production de référentiel de formation qui concerne suffisamment de CISP pour faire l'objet d'un groupe de travail référentiel. Seul un travail est en cours autour du référentiel « accompagnateur social ».

Les enjeux

Un des enjeux de la production de référentiels concerne le niveau de responsabilité et d'autonomie. En effet, tant le SFMQ que le CVDC élaborent des référentiels qui concernent des certifications qui sont peu positionnées aux niveaux 1 ou 2 du cadre francophone des certifications. Par ailleurs, les centres CISP proposent des formations qui ne couvrent pas l'ensemble des unités de formation d'un référentiel formation lié à un métier.

Outre la production de référentiels, l'enjeu est la production de ressources pédagogiques, voire didactiques en lien avec les compétences attendues. Ce travail de production pédagogique se fait à travers les groupes d'échange de pratiques et l'accompagnement direct des centres CISP (notamment via la mission 1 déléguée pour partie aux fédérations).

En 2019, nous avons mené un travail de recension des différentes sources référentielles utilisées par les CISP afin de vérifier quels sont les référentiels les plus utilisés.

Nous continuons nos actions de diffusion des référentiels dans les centres CISP et continuons à soutenir les centres dans leur recherche de référentiel et de profils de formation en lien avec leurs filières. En fonction des besoins, un travail de recherche est mené avec les centres concernés pour construire un référentiel propre qui corresponde au niveau de formation proposé dans le centre. De nouvelles actions concernant les référentiels se dérouleront dans le courant de l'année 2020.

MISSIONS TRANSVERSALES

Assurer la gestion de la communication interne et externe de l'Interfédé et du secteur CISP



Une identité et une image communes

De nombreux CISP ont déjà adopté le logo CISP ; l'Interfédé poursuit son travail de sensibilisation des centres pour que cette identité sectorielle soit partagée par le plus grand nombre.

Communiqués de presse

Quatre communiqués de presse ont été envoyés en 2019.



Action devant le Parlement wallon, le 26 juin 2019.

> **21 janvier 2019** – « Le secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle ne gaspille pas l'argent public »

> **23 avril 2019** : « Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) refusent d'assister les bras croisés à la mort annoncée de leur secteur ».

> **17 juin 2019** : « Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) menacés et mis au chantage par leur ministre de tutelle... ».

> **Juin 2019** : « Les Mijotés, un défi culinaire pour des demandeurs d'emploi en insertion socioprofessionnelle ».

Publications

Les recettes des Mijotés du secteur des CISP

Des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) actifs dans la filière HORECA se sont engagés dans les Mijotés du secteur. Cela fait maintenant quatre ans que cette action est organisée et qu'elle permet à des professionnels de la filière HORECA de se retrouver pour échanger sur leur métier et sur leurs pratiques. Les Mijotés du secteur se révèlent être une activité formative pour les formateurs et pour les stagiaires. L'évènement de clôture s'est déroulé le 14 juin 2019. Pour prolonger l'évènement, un livre de recettes sera publié, qui présente le reportage photo de la journée et illustre le secteur des CISP et ses spécificités.



Ce reportage photo a été publié sur le site de l'Interfédé.

Le journal Le Soir a relayé l'événement via la publication d'un reportage de Pascal Lorent de deux pages dans la rubrique « Grands formats » du 20 juin 2019 intitulé « Le retour à l'emploi se mijote à feu doux ».

Réseaux sociaux : Facebook

En 2019, nous avons continué nos efforts pour développer la présence du secteur sur les réseaux sociaux. Notre page Facebook Interfédé des CISP : <https://www.facebook.com/InterfedecISP/>

La page Facebook comptait près de **580 abonnés fin 2019**, ce qui constitue une belle progression des followers par rapport à l'année 2018. Les 49 posts publiés totalisent une couverture estimée de plus de **46.000 personnes**. Ces 49 publications totalisent **2508 « j'aime » et partages**. Elles ont engendré **2812 clics** sur publications.

05/03/2019 13:31	L'orientation des demandeurs d'emploi pour			7,8K		364 188	
05/03/2019 13:18	Surcharge administrative et financement des CISP			10,2K		576 236	

L'ESSOR

L'ESSOR est la revue trimestrielle du secteur qui nous permet de communiquer, mettre en valeur et partager les actions des CISP. Elle permet d'entamer des réflexions sur des sujets qui préoccupent le secteur. Un comité de rédaction composé d'un membre de chaque fédération et de travailleurs de l'Interfédé assure la programmation, l'écriture et la relecture des textes de l'Essor. Il s'est réuni six fois en 2019. L'Essor donne aussi la parole à des contributeurs externes afin d'apporter leur expertise/regard sur des thématiques spécifiques et/ou communes. La revue est diffusée auprès des centres et de nos partenaires et référents institutionnels.

Imprimée à 1.300 exemplaires, elle paraît quatre fois par an.



Thèmes 2019 :

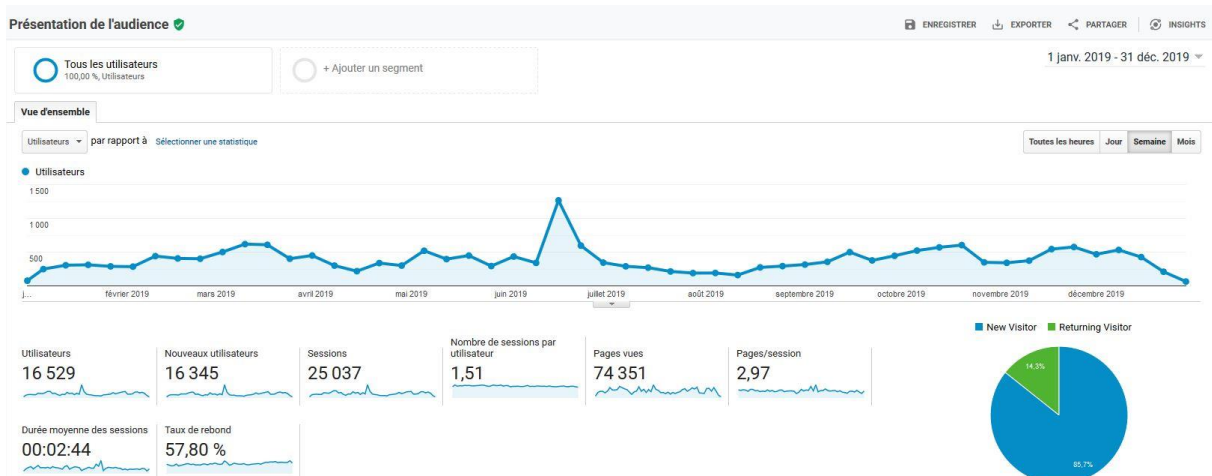
- > **Numéro 87**, 1^{er} trimestre 2019 : *Programme de formation 2019-2020*
- > **Numéro 88**, 2^{ème} trimestre 2019 : *Valoriser l'impact social, un enjeu pour les CISP*
- > **Numéro 89**, 3^{ème} trimestre 2019 : *L'insertion socioprofessionnelle, un rempart contre la désaffiliation*
- > **Numéro 90**, 4^{ème} trimestre 2019 : *Les CISP acteurs de transition*

Le site internet de l'Interfedé : www.interfedé.be

Le site internet de l'Interfedé sert de lien avec les fédérations et les travailleurs du secteur des CISP. Il présente le travail de l'Interfedé, sa charte et ses missions. Il reprend la liste actualisée des centres de formation agréés et présente le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Le volet formation de l'Interfedé y est aussi développé. On y retrouve la plupart des publications de l'Interfedé en version téléchargeable. C'est aussi un espace de suivi de l'actualité.

En 2018, le site internet avait été complètement transformé, pour répondre au mieux aux besoins de communication du secteur des CISP. En 2019, le site Internet a été régulièrement mis à jour pour lui permettre de continuer à remplir ses missions : jouer un rôle de « vitrine » du secteur des CISP et de l'Interfedé destiné à une info tout public et informer et former les travailleurs du secteur.

Les résultats d'audience du site pour 2019 s'élèvent à **16.529 utilisateurs** (pour une proportion de 85,7 % de nouveaux utilisateurs). Le taux de rebond (plusieurs pages visitées) est de 57,80 %. Les pages vues s'élèvent à 74.351.



Un site intranet vient compléter le site, espace commun de travail et d'échange de ressources. Il est destiné aux travailleurs faisant partie d'une instance ou d'un groupe d'échanges de pratiques de l'Interfédé.

Les Actus de la formation

Les Actus de la formation, réalisées par la coordination pédagogique, est une lettre d'information mensuelle qui fait le point sur l'offre de formation de l'Interfédé, mais aussi sur les actualités autour de la formation, du SFMQ, du Fonds 4S, les fiches pédagogiques, différents projets : PARS, la Matinale Impact social, les Portes ouvertes, la Journée sur la validation des compétences, la journée d'immersion et d'échanges Parcs et Jardins....

En 2019, 13 « Actus de la formation » ont été envoyés aux centres.

Le programme de formation

Deux programmes de formation à destination des travailleurs des CISP ont été envoyés aux centres, à 1500 exemplaires. L'un d'avril 2019 à mai 2020, proposant une vingtaine de modules. L'autre, d'octobre 2019 à mai 2020. Les deux brochures présentent l'offre de formation des partenaires et des ressources pédagogiques.

Le lien visuel et graphique de tous ces outils de communication de l'Interfédé et du secteur permet de créer une cohérence qui favorise la reconnaissance et l'identification du secteur CISP.

La professionnalisation des outils de communication du secteur CISP permet également de donner une image professionnelle de notre action, mais aussi créative.

Actions de communication

Débat politique autour du mémorandum des CISP

L'Interfédé a organisé le 21 mars 2019 un débat politique autour du Mémorandum du secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle en vue des élections régionales de mai 2019 avec des représentants des 6 partis politiques démocratiques. Le thème du débat était « Quel projet politique pour le secteur des CISP ? ».

Le débat a été organisé autour de deux questions : Quelle politique d'insertion pour le public éloigné de l'emploi ? Quel avenir pour les CISP en Wallonie ?

Une centaine de travailleurs des CISP ont participé à cet événement. Deux capsules vidéos ont été réalisées par la plateforme de Namur pour soutenir le débat.





Manifestations sectorielles

L'Interfédé et le secteur des CISP se sont mobilisés à quatre reprises en 2019 : en marge du Salon des mandataires pour attirer l'attention des mandataires sur les réformes qui menacent le secteur CISP (le 14 février), pour défendre le secteur non marchand et le secteur public en lien avec la réforme APE (le 18 mars), devant les cabinets Jeholet et Greoli pour faire part de leur

insatisfaction vis-à-vis des textes réglementaires sur la table du Gouvernement wallon (le 24 avril), devant le Parlement wallon, contre la menace de non-versement des subventions et de retrait des agréments des CISP (le 26 juin).

Portes ouvertes

Les Portes ouvertes de l'Interfédé se sont déroulées le **22 novembre 2019**. L'objectif de ces portes ouvertes est d'inviter les nouveaux élus au Parlement wallon, la nouvelle Ministre de tutelle et son cabinet, mais aussi les partenaires du secteur pour faire connaître le travail de l'Interfédé et la mission des Centres d'insertion socioprofessionnelle. Plus de 150 personnes ont participé à cette journée qui proposait une présentation de l'Interfédé dans toutes ses composantes (Pôles, CEFO, fédérations), mais aussi un programme avec des rendez-vous fixes en proposant des moments de débats, de discussions thématiques, des moments d'ateliers plus pédagogiques et des moments de spectacles des CISP.



GT Communication

Le groupe de travail Communication s'est réuni à 8 reprises en 2019. Ce groupe de travail qui rassemble un membre de chaque fédération est aujourd'hui un acteur clé de la communication sectorielle des CISP.

Le personnel de l'Interfédé

L'équipe est composée de 33 personnes (au 31/12/2019) : 21 conseillers en formation (CEFO) et 12 travailleurs au siège de l'Interfédé.

Les conseiller-e-s en formation CEFO

Conseiller-e-s	
Arlon	LECERF Corinne
Charleroi	LEJEUNE Christelle PACIFICO Ana WAIRY Sandy
Huy	ANTOINE Carine
La Louvière	FONTAINE Carine KESTEMONT Philippe LACROIX Marjorie SALAMONE Maddalena (en remplacement de Carine Fontaine)
Liège	COUEZ Bénédicte MAGAIN Charlotte MICHIELS Marianne WERY Patrick
Mons	VANCAUWENBERGHE Isabelle VAN CAMPE Ingrid
Namur	GIULIANI Catherine MONTALVO Viviana
Nivelles	HEUCHON Bernard STAVEAUX Annick
Tournai	BEGHIN Anne
Verviers	BERNES Christian

L'équipe du siège

Travailleurs-ses	Fonction
CLAUS Raphaël	Responsable de projets pédagogiques
DE BRIEY Yannick	Coordinateur réseau
GERARD Juan	Agent d'entretien
HOFFMANN Charlotte	Responsable de projets pédagogiques
KINET Véronique	Secrétaire de direction, Secrétaire de rédaction de l'Essor, Coordinatrice CEFO
LULLING Anne-Hélène	Secrétaire générale
MATHIEU Anaïs	Responsable de projets pédagogiques
MIRKES Marina	Coordinatrice pédagogique
NIKOLIC Louise	Responsable de projets analyses et études
PIERONT Nathalie	Assistante administrative
PIERSON Benjamin	Responsable administratif et financier
ROBERT Françoise	Responsable de projets communication

L'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'Interfédé

L'Assemblée générale de l'Interfédé est composée :

- des membres personnes morales (les fédérations) : ACFI, AID, ALEAP, CAIPS et Lire & Ecrire en Wallonie,
- et du membre personne physique (la secrétaire générale).

Les représentants IBEFE pour l'Interfédé sont membres adhérents et jouissent d'une voix consultative.

Le Conseil d'administration est composé (au 31/12/2019) des 5 fédérations :

Fédérations	Représentants-es
ACFI	Morgane EEMAN Daniel THERASSE
AID	Audrey DE BRIEY Éric ALBERTUCCIO
ALEAP	Ann PAQUET Frédéric ANDRIEN
CAIPS	Jean-Luc VRANCKEN Necati CELIK
Lire et Écrire en Wallonie	Sophia PAPADOPOULOS Joël GILLAUX

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2019 ainsi que le Bureau du CA. Ce dernier est composé du président, vice-président et de la secrétaire générale.

Eric ALBERTUCCIO (Fédération AID) a assuré la fonction de Président de l'Interfédé pour l'année 2019.

Frédéric ANDRIEN (Fédération ALEAP) a assuré la fonction de Vice-Président de l'Interfédé pour l'année 2019.

Les représentants-es des Plateformes CISP et des Bassins EFE

Les représentants-es CISP assurent l'animation des plateformes.

En 2019, ils-elles étaient au nombre de 29 (liste au 31/12/2019).

Plateformes CISP	Représentants-es	Bassins EFE	Représentants-es
Brabant wallon	Céline Delys Véronique Herrent	Brabant wallon	Véronique Cantineau Véronique Herrent
Namur	Eric Paquet	Namur	Marie Hermans Véronique Wilmotte
Huy	Albert Deliège Céline Stalport	Huy-Waremme	Albert Deliège Céline Stalport
Liège	Marie-Pierre Desmergers Bruno Schneider	Liège	Pascale Laruelle Bruno Schneider
Verviers	Carmen Arrendondas Laurent Nols	Verviers	Carmen Arrendondas Laurent Nols
Luxembourg	Elise Jacquemin Rita Stilmant	Luxembourg	Isabelle Houtart Patrick Truccolo
WAPI	Emilie Matton François Vanparys	Wallonie Picarde	Julien Bauwens Jacky Quintart
Charleroi	Nicolas Léonard Arreti Paterakis	Hainaut Sud	Joëlle Van Gasse Myriam Van Migem
Mons	Florence Bottriaux Anna-Maria Toscano	Hainaut Centre	Florence Bottriaux Anne De Jonghe
La Louvière	Anne De Jonghe Magalie Discard		

Les dossiers clés de 2020 – Perspectives

- > Le guide des dépenses éligibles – à revoir intégralement
- > L'arrêté CISP – à revisiter absolument
- > La concertation autour de l'accompagnement dit adapté
- > La collaboration du secteur CISP avec le nouveau Gouvernement wallon
- > Les relations partenariales du secteur CISP avec le Forem
- > Le renforcement de l'intégration des CEFO dans les cités des métiers
- > L'inscription des CEFO et des cités des métiers dans la perspective de l'orientation tout au long de la vie
- > Les suites de l'enquête diminution stagiaires : les actions politiques et opérationnelles en réponse à la précarité accrue des stagiaires
- > La certification et la validation des compétences des stagiaires en CISP
- > La place du numérique au sein des CISP et dans la formation des travailleurs
- > Une offre de formation de proximité et adaptée aux besoins avec un accompagnement accru
- > La réflexion et l'évaluation de l'usage des référentiels en CISP
- > ...



Rue Marie-Henriette, 19-21
B-5000 Namur

Tél. : 081/74 32 00

secretariat@interfede.be

www.interfede.be

Éditeur responsable : Anne-Hélène Lulling